

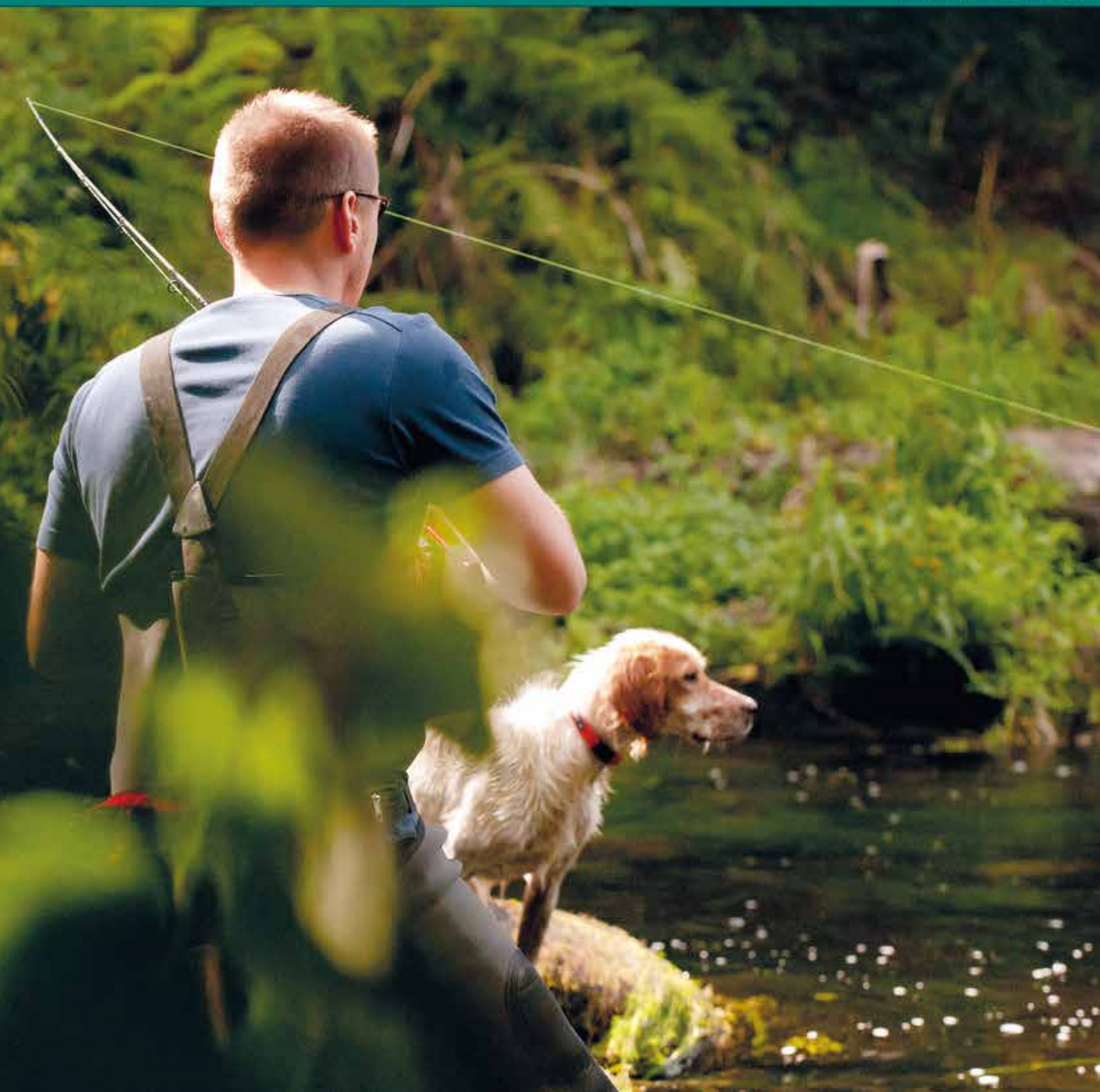
56

Je pêche en

morbihan



Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique n° **25** / Janvier 2017



ALRÉ PÊCHE ET CHASSE

WWW.LEURRES-PECHE.COM



- UN TRÈS LARGE CHOIX DE PRODUITS
- DES PASSIONNÉS POUR VOUS CONSEILLER
- LES PLUS GRANDES MARQUES DISPONIBLES
- PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE

MAGASINS OUVERTS DU LUNDI AU SAMEDI : DE 9H À 12H15 - DE 14H15 À 19H

AURAY

ZA Porte Océane
56400 AURAY
02 97 50 78 51

THEIX

ZA Atlantheix
56450 THEIX
02 97 42 60 34

QUIMPER

26, avenue Ty Douar
29000 QUIMPER
02 98 90 00 86

BREST

1, rue du Cdt Mindren
29200 BREST
02 98 41 67 43

RENNES

8, rue des Petits Champs
35760 ST GREGOIRE
02 23 47 02 45

GUERANDE

Rue de la Briquerie
44350 GUERANDE
02 40 15 78 20



sommaire

Bilan 2016

- 5 Repères
une sécheresse rampante
- 6 à 8 Saison de pêche :
en Bretagne, il pleut
tout le temps... ou pas !

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
12/13 Scorff
14/15 Blavet
16/17 Côtiers
18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 23 à 25 Réglementation 2017
26/28 Principaux cours d'eau
et plans d'eau
- 30 La tenue du carnet
anguille et les quotas
de pêche "civelles"
- 31 Garderie : le réseau
s'étoffe

32/35 Infos musette

Dossiers

- 36/37 Cotisations pêche :
à quoi servent-elles ?
- 38/39 Moulins et
hydro-électricité
- 40/41 Silure : ce "nouveau venu"
qui pose des questions

42 à 45 En bref

46 Recette

Crumble de saumon
morbihannais

je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération
du Morbihan pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE

Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e. mail : accueil@fedepêche56.com
Site : www.federationpeche.fr/56/

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Rédaction : J.Y. MOËLO - C. LE CLEVE
A.L. CAUDAL - P. COURJAL
F. JOSSEC - Y. LE CLAINCHE
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette

Mise en page :

Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : Poisneuf - Josselin

Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : L. Madelon - FNPF
Tous droits de reproduction réservés à :
FDPPMA du Morbihan

Pêcheurs et "Conscience environnementale"

FDPPMA56



La **responsabilité** d'une Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est **d'affirmer l'importance** de ses rivières, de l'exercice de la pêche qui en dépend et de pérenniser cette pratique, à la fois populaire et sportive.

Le danger est que l'association de la pêche à la simple pratique d'un loisir justifie que d'autres priorités lui soient substituées.

En effet, aujourd'hui l'eau est au centre de **beaucoup d'intérêts privés et publics** et il ne faudrait pas que la pêche soit l'oubliée des futures politiques ou reléguée à un rang inférieur des enjeux de demain.

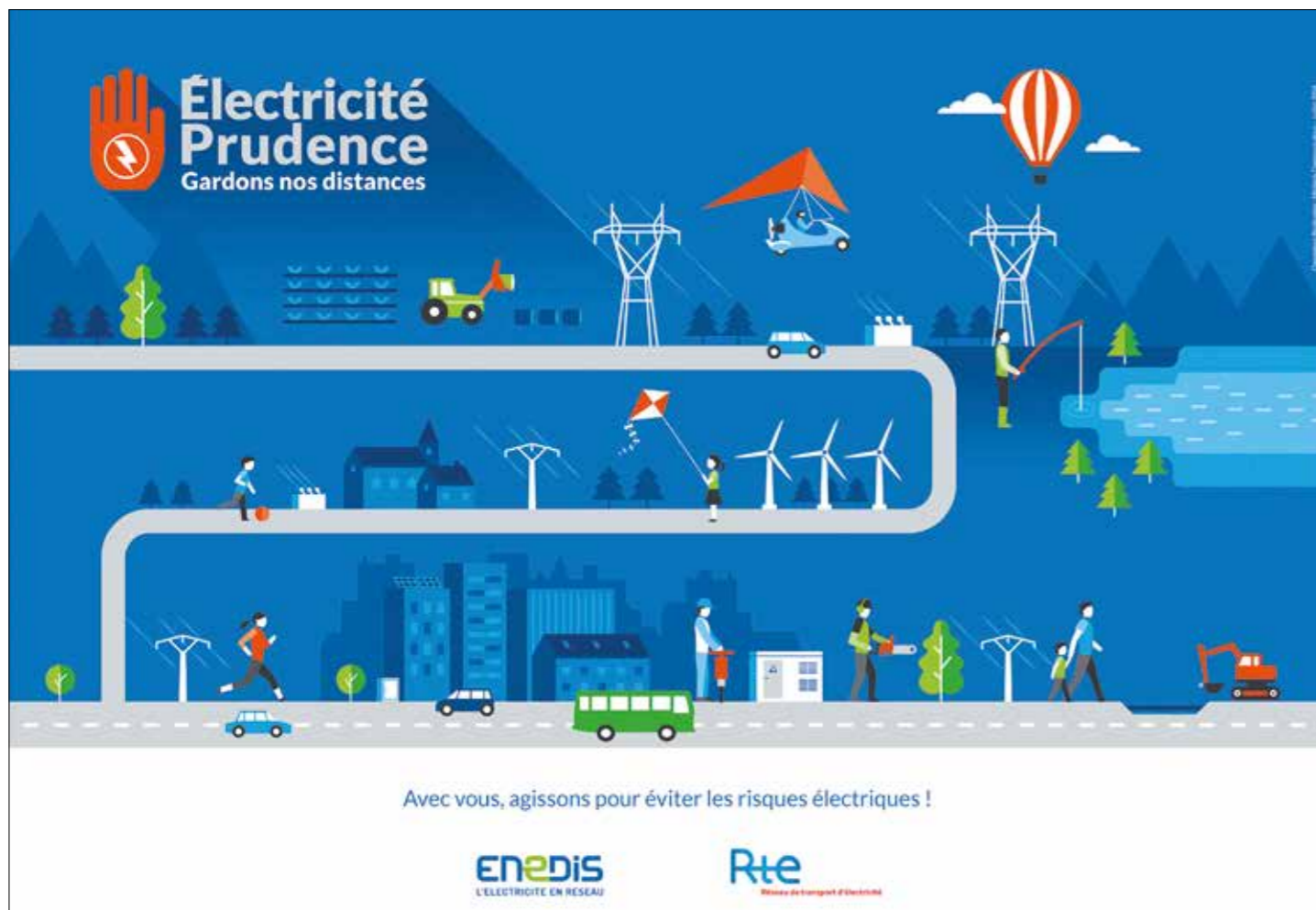
L'accroissement des besoins humains en eau liés à des usages de plus en plus intensifs - production d'eau potable, irrigation, usages industriels, hydroélectricité - entraîne une **multiplication des prélèvements** dans le milieu naturel. Cette situation, associée à des épisodes de sécheresse, impacte les **débits des rivières** et peut conduire à des étiages sévères de cours d'eau menaçant ainsi le **bon fonctionnement** des milieux aquatiques.

De leur côté, les collectivités piscicoles contribuent largement à la préservation d'une **biodiversité** et à une fonctionnalité des milieux aquatiques. Depuis longtemps, elles investissent massivement dans la **restauration, l'entretien, la réhabilitation** de cours d'eau ou encore le suivi et les études de connaissance des espèces.

L'eau joue un **rôle fondamental** dans le fonctionnement des **écosystèmes** et notre réseau associatif ne peut accepter que les efforts consentis pour préserver et reconquérir la qualité des milieux aquatiques se trouvent anéantis au profit d'usages et d'intérêts privés.

La **mobilisation collective et solidaire** des pêcheurs devient donc une réalité face à de véritables inquiétudes et interrogations sur la protection, la mise en valeur et l'utilisation de l'eau.

Jean-Yves Moëlo - Président

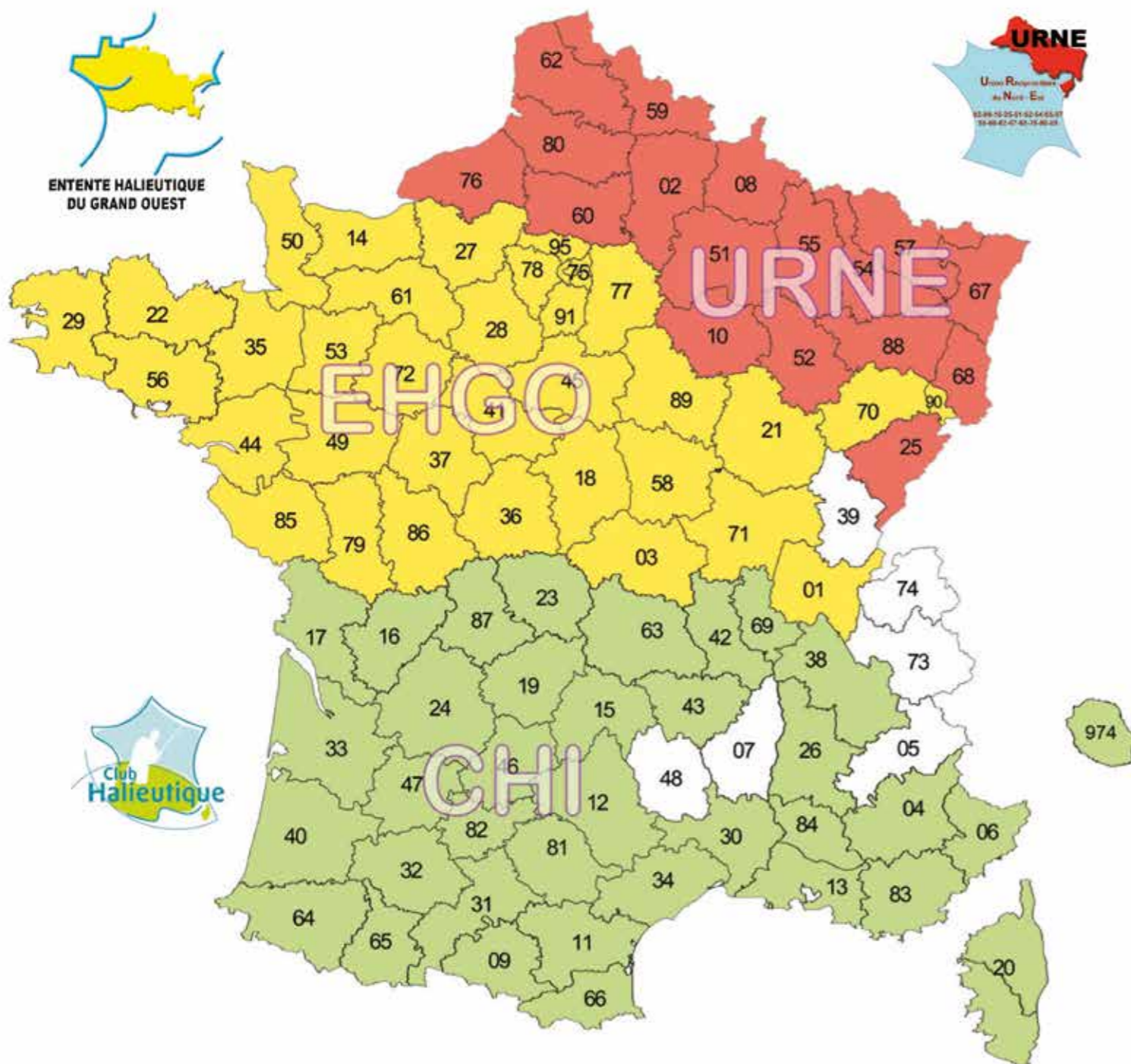


Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Rte
Réseau de Transport d'Électricité

Avec la carte de pêche InterFédérale 2017, pêchez plus loin ...



La carte de pêche **InterFédérale à 95 €** permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE.



Une sécheresse rampante



C. Le Clève



A gauche, l'Ével à sec mi-octobre. A droite, mortalité sur le Rahun début septembre.

J.C. Dreuilin

Peu en ont pris la pleine mesure, mais 2016 a été une année de sécheresse marquée.

Si les pluies du mois de juin ont retardé l'échéance, la situation des cours d'eau a commencé à se tendre dès la mi-août et, fin octobre, faute de pluies régulières, les débits étaient au plus bas. Certes, il n'y a pas eu de rupture d'approvisionnement en eau des populations, des industries et des élevages ; pas non plus de mortalités piscicoles

massives comme en 2003. Pour autant, la situation a été beaucoup plus grave que certains peuvent le penser.

Si à l'ouest, les assecs ont été peu nombreux (10 à 15 % estimé sur le haut-Ellé), à l'est et au centre du Morbihan, ils étaient beaucoup plus importants, pouvant atteindre plus de 50% du linéaire de cours d'eau sur certains bassins. Quant aux cours d'eau encore alimentés, la faiblesse des débits ne permettant aucune dilution, ils ont connu de nombreuses pollutions souvent avec mortalité : le Loch à Treauray, le Tohon à Questembert, l'Inam à Lanvenegen, l'Yvel à Ploërmel, etc.

Des leçons à tirer

A la date où nous écrivons ces lignes (fin novembre), la reprise des écoulements n'a pas eu lieu et aucune pluie conséquente n'est annoncée. Les vents sont à l'est et semblent vouloir y rester. Indépendamment de ce qui se passera dans les prochaines semaines, des leçons seront à tirer de cette année 2016.

Elle préfigure en effet ce qu'on nous prédit du changement climatique : des pluies peut être aussi abondantes mais avec des épisodes secs plus nombreux et plus longs.

D'ores et déjà, il nous faut anticiper cette évolution et réfléchir dès maintenant dans les SAGE aux moyens à mettre en œuvre pour y répondre. Comment concilier alimentation en eau, respect des normes de rejet et qualité du milieu ? Pour nous pêcheurs, cela passe obligatoirement par augmenter la résilience du milieu, c'est-à-dire sa capacité à produire une ressource en eau stable, et renforcer le stockage via les nappes phréatiques en favorisant l'infiltration des pluies et par une meilleure gestion des eaux souterraines.

Il n'y a pas d'alternative !

- 01/01 : Prise de fonction des nouveaux bureaux d'AAPPMA
Entrée en application du nouveau SDAGE
Création des nouvelles régions
- 01/04 : Prise de fonction du nouveau CA fédéral
- 15/04 : AG constitutive des FDAAPPMA de Bretagne
- 26/04 : Appel d'offre petite hydroélectricité
- 11/05 : Mise en ligne de la cartographie des cours d'eau
- 04/07 : Déplacement "tour de France" à Segré
- 08/08 : Parution de la loi biodiversité
- 29/08 : Décret de reconnaissance de la fondation
Préservation Patrimoine Pêche (F3P)
- 07/09 : 1^{er} Comité sécheresse
- 26/09 : Fermeture anticipée de la pêche du saumon
sur Scorff et Ellé



En Bretagne, il pleut tout le temps... ou pas !

Les bretons se souviendront que l'année 2016 a été sèche. Autant dire que cela n'a pas profité à la pêche et aux milieux aquatiques qui ont subi des assècs et connu quelques mortalités ! Qu'ils soient carnassiers ou salmonidés, les poissons n'ont pas été très mordeurs avec la chaleur. Néanmoins, de belles opportunités se sont révélées pendant la saison !



F. Formon

Le Loch dans sa partie supérieure abrite quelques très beaux poissons.

du mois de mars ! Souvenez-vous... le brouillard et la fraîcheur de ce jour d'ouverture n'avaient pas été propices pour la pêche de la truite. La suite du printemps a d'ailleurs suivi le climat de ce mois de mars avec des gelées tardives jusqu'aux Saints de glace de mai et un vent de nord-est tenace. Le beau temps s'est ensuite installé et a permis à toute la macrofaune benthique de se développer : les truites ont alors commencé à être disposées à gober quelques mouches artificielles ! Pendant les

épisodes pluvieux de la fin juin, les conditions étaient parfaites pour la pêche de la truite mais peu de pêcheurs ont pris leur carte de pêche à ce moment-là. La chaleur estivale et le manque de précipitation ont incité les poissons situés sur les cours d'eau des têtes de bassin à dévaler vers les cours d'eau présentant plus de débit.

Les truites s'étaient cachées

L'hiver 2015/2016 a été le plus chaud enregistré depuis 1900 mais il a apporté des précipitations excédentaires sur notre territoire. Les niveaux des cours d'eau étaient alors parfaits pour une ouverture très attendue car comme en 2015, le printemps a été plutôt sec procurant ainsi des niveaux d'eau tout à fait corrects. Cependant, les températures printanières ont été plus basses en 2016 et ce dès l'ouverture



E. Picaud

Le bon début de saison pour les saumons de printemps ne s'est pas prolongé pour les castillons.

Pendant cette période, de belles parties de pêche entre cinq et sept poissons maillés variant de 24 à plus de 35 cm nous ont été rapportées sur le Tarun, le Scorff ou encore le Loc'h. L'Evel a connu, cette année encore, des records de prises de truites avec une sortie qui nous a été racontée à 10 poissons capturés entre 35 et 42 cm ; de quoi laisser rêveur ! Sur le Loc'h, certains secteurs abritent de très beaux spécimens à plus de 40 cm pour le plus grand plaisir des pêcheurs à la recherche d'un combat inattendu.

Pêche du Saumon : une année complexe malgré des TAC en hausse

En 2016, les totaux autorisés de captures (TAC) des principaux cours d'eau à saumon (Ellé, Scorff et Blavet) ont tous été augmentés ! Ainsi le TAC de l'Ellé est passé de 83 à 120 saumons de printemps, de 27 à 42 pour le Scorff et de 32 à 34 pour le Blavet. Seul le TAC saumon de printemps du Blavet a été approché. D'après les relevés de la station de piégeage du Moulin des Princes à Pont-Scorff, les remontées des saumons de printemps ont été moyennes cette année et les castillons ont été plus précoces. A la date du 9 août 2016, 36 saumons de printemps, 368 castillons et trois seconds retours, dont un poisson de 7,7 kg, avaient été comptabilisés. Les conditions météorologiques de l'été ont rendu la pêche difficile et ont fini par provoquer des mortalités de saumons, d'où une fermeture anticipée sur l'Ellé et le Scorff dès la fin septembre.

Alose, une année difficile

Le Défi Alose sur le Blavet en est la preuve, aucune alose n'ayant été prise cette année pendant la compétition ! Les remontées ont été tardives en lien avec les faibles températures du printemps et les niveaux



La pêche en kayak a facilité la recherche du poisson dans les secteurs inaccessibles ou plus profonds, ici sur l'Oust.

G. Rousseaux

d'eau importants. Dans ces conditions, les pêcheurs ont été moins nombreux à la recherche en 2016. En Vilaine, la pêche en estuaire a été interdite au mois d'avril afin de permettre aux poissons de remonter la rivière. Cela a profité aux aloses, victimes de surpêche ces dernières années à leur arrivée au barrage d'Arzal. Cette mesure semble appropriée puisque les remontées ont plus que doublé - 950 contre 416 en 2015 - ce, malgré une baisse des arrivées en estuaire.

Carnassiers : une évolution de la réglementation très attendue

Le 9 avril, soit moins d'un mois avant l'ouverture de la 2^e catégorie, le décret sur l'évolution de la réglementation paraissait. Conséquence immédiate pour les carnassiers :

un quota journalier de trois carnassiers (sandre, brochet, black-bass) dont deux brochets maximum en 2^e catégorie. Cette avancée, qui répond à une demande grandissante des pêcheurs en France, semble avoir été bien acceptée. A noter que ce décret ouvre la voie à d'autres modifications dont la possibilité d'augmenter les tailles légales de captures pour certains poissons dont le brochet, le sandre, le black-bass, ou encore la truite (cf. page 21).

Côté pêche, l'ouverture du mois de mai a été très poissonneuse pour les pêcheurs habitués du Blavet où de nombreuses prises ont été réalisées aux leurres et au vif. Pendant ce temps à l'autre bout du département, les pêcheurs ont qualifié la pêche en Vilaine de "complexe" à l'ouverture.





►►► Durant l'été, de très belles populations de perches de 35 à 45 cm ont profité aux pêcheurs du Blavet. Dans le même temps, le mortier de Glénac et l'Oust ont offert de belles parties de pêche à ceux qui ont su rechercher le poisson dans les zones profondes donnant un peu de fraîcheur aux carnassiers. Après une journée départementale consacrée à l'arrachage de la jussie (cf. page 18), les marais de l'Oust ont pu souffler un peu. Le Lac au Duc de Ploërmel semble avoir été à la hauteur des attentes des pêcheurs et n'a pas subi de mortalité pendant l'été, une chance !



Bien que "complexe", la pêche sur la Vilaine a procuré de belles surprises comme ce sandre de 99 cm pris en janvier 2016.

Le silure a beaucoup fait parler de lui cette année, en particulier en Vilaine où de belles captures ont été réalisées, dont un spécimen de 2,07 m, et sur l'Oust où il a fortement gêné les pêcheurs de sandres. Sur le Blavet, seuls trois individus ont été signalés capturés

en 2016, ce qui reste peu. Mais il est désormais suffisamment présent pour qu'une étude soit lancée en 2017 (cf. page 40).

CYANOBACTÉRIES, ATTENTION DANGER

Que sont donc les cyanobactéries et pourquoi interdire la consommation du poisson ? Biologiquement, ce ne sont pas des bactéries mais des micro-algues aquatiques qui se développent dans le sédiment des plans d'eau calmes. Pour se développer, elles ont besoin d'azote et surtout de phosphore qui proviennent de différentes sources comme les amendements liés à l'agriculture, les rejets de station d'épuration, la géologie du sous-sol, ou encore la décomposition de la matière organique.

Elles causent une eutrophisation du milieu et certaines peuvent relarguer des toxines dans l'eau lorsqu'elles meurent. Les poissons accumulent ces toxines dans leurs tissus et dans certains organes. Ces toxines sont parfois toxiques pour l'homme. Il est donc déconseillé de conserver le poisson pêché en présence de cyanobactéries, d'où la prise d'arrêtés d'interdiction de consommation du poisson sur certains plans d'eau ... mais seulement ceux sur lesquels existe une baignade.



Cette couleur vert fluo caractérise la présence de cyanos. Méfiance !

Un été sec... et des mortalités

Avec les faibles débits, de nombreux plans d'eau ont souffert de la présence de cyanobactéries en 2016. Lorsqu'une baignade est présente, des arrêtés interdisant la consommation du poisson ont été pris. C'est le cas de l'étang au duc de Ploërmel et du moulin neuf à Malansac.

Sur le Loch, la retenue de Treauray a également connu un épisode de cyanobactéries. Cette année encore, saumons, brochets, truites ou encore anguilles ont été retrouvés morts près des moulins situés en aval.

De nombreux cours d'eau ont souffert d'une pluie très longtemps attendue. A partir de la fin août, les assècs ont commencé à se multiplier dans le département, en particulier sur l'est du département où le Rahun, par exemple, a connu un assèc complet. Heureusement, ces assècs sont arrivés en même temps que la baisse des températures, ce qui a limité l'ampleur des mortalités. Sur le Scorff pourtant, plusieurs saumons ont été retrouvés morts en septembre du fait des débits trop faibles et d'une oxygénation insuffisante.

Malgré tout, la gravité de cette sécheresse n'atteindra pas celle de 2003, année de canicule. On peut s'en réjouir.

F.J.



Une belle carpe du Blavet • Une belle saison pour Thierry • Une truite de 48 cm qui a retrouvé les eaux du Loch.

Concours du plus gros poisson une 13^e édition !! en demi-teinte • •

Avec **20 pêcheurs** ayant adressé une déclaration, 2016 a connu une des plus faibles participations depuis la mise en place du concours. Cela étant, à défaut de quantité, la **qualité** a une nouvelle fois été au rendez-vous. Jugez en par vous-même : les **six brochets** déclarés sont tous au-dessus du mètre, les **cinq sandres** font de 0,80 à 1 mètre (à 3 cm du record), les **trois truites** s'échelonnent de **43 à 56 cm**, le **silure** est à 4 cm du record. Mention spéciale à **Thierry Le Gouevic** qui déclare deux brochets de **104 et 114 cm** capturés sur le Blavet. A signaler également que Pierre Emmanuel a pris son silure en Float tube !!! **Sensations garanties.** Tous les pêcheurs ayant déclaré une prise seront **récompensés** à l'occasion des assemblées générales d'AAPPMA. Les rivières morbihannaises permettent de passer de bons moments. Souhaitons que l'édition 2017 soit l'occasion de le mettre un peu plus en avant.

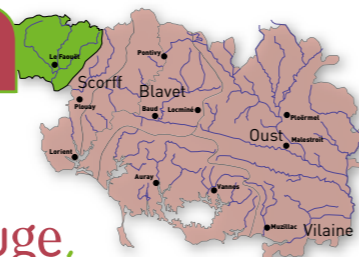
Tableau d'honneur 2016

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	LE GOUVEEC Thierry	Melrand	114	12	Blavet à Tréblavet
Sandre	DESBOIS Alain	Basse Vilaine	100	8	Vilaine
Perche	THEBAULT Krister	Questembert	45,5		Oust vieille rivière
Truite fario	LE ROUX Jean Louis	Pontivy	56		Blavet
Carpe	LE VOUEDEC Nathan	Lorient	17,5		Blavet
Chevesne	ROGER Bruno	Loch	60		Arz
Silure	RICHARD Pierre Emmanuel	Pontivy	207	70	Vilaine

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONON François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	55	2,400	PENNY Steeve	2004
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	59	-	LABESSE / HAZO	2013/2014
Silure	211	-	VINCENT Kevin	2014
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2017, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.federationpeche.fr/56/



Centrale hydro électrique du Pont-rouge, vers une amélioration du franchissement piscicole



Le "trou du Biniou" sur l'Aër, infranchissable par faibles débits.

Depuis sa création dans les années 60, la centrale hydro électrique du Pont-rouge pose des problèmes importants de franchissement piscicole. Malgré la réalisation d'une passe à poissons et son amélioration au fil du temps, rien n'y fait : sauf de trop rares années à fort débit, le constat, confirmé par les indices d'abondance menés sur l'Aër, est que le site reste difficilement franchissable.

En cause, la présence d'un chaos rocheux naturel sur la partie dérivée, dont le franchissement nécessite un débit bien supérieur au débit réservé de 140 l/s imposé depuis 2014. La Fédération s'était plainte à plusieurs reprises de cette situation, notamment en 2014 dans

le cadre de la mise aux normes à laquelle la centrale a été soumise (cf. JPEM n°23 - janvier 2015). Nous réclamions une révision du débit réservé qui permette un franchissement plus permanent pour toutes les espèces concernées.

Approcherions-nous du but souhaité ?

A la suite d'une étude de débit minimum biologique (DMB) rendue début 2016, l'administration a en effet demandé à l'exploitant :

- de rehausser son débit réservé à 200 l/s en tout temps, ce à compter du 1^{er} décembre 2016
- de réaliser de nouveaux travaux d'amélioration de la passe pour le début 2017

- de mener une étude complémentaire d'aménagement du chaos rocheux pour la fin 2017.

Malgré tout l'intérêt que nous portons au dossier et nos précédentes interventions, la Fédération n'a pas été destinataire de l'étude DMB, ni consultée sur ces nouvelles règles. Il nous est donc difficile de juger de leur efficacité. Pour notre part, nous pensons que le débit imposé de 200l/s reste toujours trop faible. Néanmoins, nous nous félicitons de cette nouvelle évolution en espérant qu'elle puisse résoudre ce problème vieux de plus de 50 ans. Nous y resterons attentifs !

C.L.C.

Tourisme pêche : projet reporté à 2017

Dans notre précédente édition, nous annoncions le lancement d'un projet de développement du tourisme pêche comportant l'aménagement de parcours de pêche, de la signalétique et des actions visant à développer

une filière tourisme-pêche. Pour cet important dossier, mené en concertation avec les Fédérations 22 et 29, nous envisagions de faire appel aux financements européens en complément de l'appui de la Région. Las, trop de complexité,

trop de restrictions, nous avons renoncé et engagerons la réalisation des parcours début 2017 sans les financements européens mais, peut-être avec ceux de Roi Morvan Communauté.

CTMA Ellé : Les AAPPMA au chevet des cours d'eau

En 2016, l'Entente du Haut Ellé a continué ses interventions sur le Naïc. Au total plus de 7 km ont été restaurés ou entretenus. La Gaule Gourinoise est intervenue sur la partie amont de l'Inam. Après un marquage des arbres à conserver ou à couper, les bénévoles, aidés par l'entreprise Jaffre qui retirait les gros arbres de la rivière, ont restauré plus de 3,5 km de cours d'eau. Sur les deux secteurs, de nombreuses zones de frayères à saumons ont été libérées des em-bâcles qui les encombraient.



L'état d'encombrement de l'Inam a nécessité l'intervention d'une pelleuse munie d'une pince de manutention.

Un film sur le reméandrage de l'Ellé

La Fédération est maître d'ouvrage d'une opération importante de reméandrage sur l'Ellé (cf. JPEM n°24). Lors de la réception de la première tranche de travaux en 2015, les élus du SAGE Ellé Isole Laïta ont découvert une action concrète de reméandrage de cours d'eau dont

l'objet est de rétablir le bon fonctionnement du cours d'eau :

- débordement facilité qui limite les crues à l'aval,
- rechargement de la nappe phréatique pour garantir un débit d'étiage,
- réhabilitation du milieu aquatique bénéfique aux poissons et à la biodiversité.

Ils ont alors décidé de réaliser un petit film pour montrer aux habitants de la vallée un exemple de

travaux qui atténue l'amplitude des crues à l'aval. Ce film sera disponible début 2017. Par contre, les 350 m de reméandrage prévus en 2016 (2^e tranche) n'ont pu être réalisés, l'acquisition définitive de la parcelle n'ayant pas été effectuée à temps. Les travaux sont donc reportés en septembre 2017.

J.C.L.C.

Sécheresse : l'Ellé s'en tire bien

Même si cela a été sans doute moins marqué que sur d'autres bassins, l'Ellé et ses affluents ont subi en 2016 les effets de la sécheresse. Le suivi de l'étiage mis en place par le syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta a permis de suivre l'évolution du déficit en pluies et celle des débits. Grâce aux pluies marquées de juin, la situation est restée correcte jusqu'à la mi-août date à laquelle les débits relevés ont commencé à devenir problématiques. Quelques mortalités de saumons (une trentaine) ayant été observées

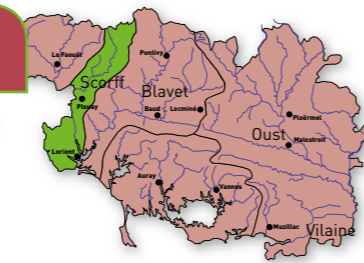
début septembre, en accord avec les AAPPMA et la Fédération 29, nous avons demandé une fermeture anticipée de la pêche du saumon sur l'Ellé et sur le Scorff pour protéger les géniteurs restants. Celle-ci est intervenue le 26 septembre. L'absence de pluies marquées se prolongeant, la situation est restée tendue tout l'automne entraînant la prise d'un arrêté "sécheresse" dans le Finistère limitant certains usages de l'eau et autorisant le syndicat d'eau de Quimperlé à pomper sous le 1/10^e du module. Quelques

assecs ont été observés en têtes de bassins sans que la situation devienne cependant critique, l'Inam restant même à des débits étonnamment élevés pour cette rivière. Grâce aux faibles températures automnales, les populations piscicoles ne semblent pas avoir beaucoup souffert des faibles débits même si la faiblesse de la dilution a mis en évidence quelques pollutions récurrentes comme sur l'Inam en aval de Gourin ou à l'aval de la conserverie morbihannaise. Les inventaires piscicoles des prochaines années nous renseigneront sur l'impact réel de cette sécheresse sur le bassin. Néanmoins, en comparant la situation de l'Ellé à celles d'autres cours d'eau du département, il est déjà manifeste qu'un bassin en bon état comme l'Ellé traverse bien plus facilement ce type d'épisode météorologique que d'autres plus dégradés.

C.L.C.



Fin octobre, cette vue du barrage de St Yves montre la faiblesse des débits.



Migrations de saumons sur le Scorff : des remontées précoces

L'année 2016 se distingue des précédentes par la période de remontée des castillons : c'est l'année où leur migration est la plus précoce depuis le début des suivis en 1994, début des observations. Les castillons entrés dans le Scorff avant le 15 juin étaient nettement plus nombreux que les années précédentes. Fin juin, la moitié de l'effectif était déjà passée, alors qu'on assistait depuis quelques années à un retard croissant dans les arrivées de castillons. Malgré cela, leur nombre total est dans la moyenne des années précédentes avec près de 380 castillons comptés à la station du moulin des Princes. Quant aux saumons de printemps, ils étaient en revanche moins précoces qu'en 2015 et relativement peu nombreux mais dans la moyenne des années précédentes. Les poissons de seconde remontée, c'est-à-dire qui se sont reproduits une première fois et sont redescendus en mer avant de remonter à nouveau se reproduire dans le Scorff, étaient eux aussi peu nombreux. Peu abondants... mais de belle taille ! Ainsi, deux saumons de près de 7,8 kg ont été observés à la station. Ils étaient remontés en 2014 et ils pesaient alors moins de 4,5 kg...



Un beau saumon de printemps de 75 cm pour plus de 4,8 kg.

Une avalanche de smolts

Les smolts quant à eux sont très nombreux à avoir quitté le Scorff au printemps. Les données sont en cours d'analyse, mais il semblerait que la dévalaison des smolts de 2016 se situe au niveau des meilleures années depuis le début des suivis avec près de 16 000 smolts à partir vers la mer. Enfin, les géniteurs de saumons sont bien remontés sur le cours principal et les affluents pendant l'hiver 2015-2016, puisque des juvéniles de saumons ont été comptés sur la quasi-totalité des stations, soit jusqu'en amont de Guéméné/Scorff. L'aire de colonisation s'est agrandie avec l'ouverture de l'étang de Pont Calleck puisqu'on

retrouve maintenant des juvéniles en nombre significatif sur les ruisseaux en amont.

En fin d'été, des poissons malades ont été observés sur le Scorff. On a même noté des mortalités de saumons, comme sur d'autres bassins (Ellé notamment). Cette situation a conduit la Fédération à demander une fermeture anticipée de la pêche à compter de la fin septembre. Les causes de ces mortalités ne sont pas connues précisément, mais on peut supposer qu'elles sont en lien avec les conditions environnementales particulières de cette fin d'été (températures élevées et débits très faibles).

A.L.C.

Barrage du Grayo : sans autorisation, mais toujours là

Construit lors de la création de la pisciculture de Pont-Calleck dans les années 1960,

le barrage du Grayo servait à alimenter la pisciculture en eau. Suite à la fermeture de la pisciculture en 2012, ce barrage est sans fonction et sans utilité. Il reste pourtant en place, sans autorisation, sans entretien, sans que les vannes soient levées... et sans que personne ne dise quoique ce soit ! Pourtant, depuis la fermeture de la pisciculture, les vannes accumulent les branchages favorisant le débordement

du cours d'eau à la moindre crue, comme en 2014 où une partie de la route a été emportée et réparée... aux frais du contribuable ! L'enlèvement de ce barrage non autorisé supprimerait ces risques, lèverait un obstacle migratoire et permettrait au bief amont de se nettoyer des sédiments accumulés lors de la rupture de l'étang de Pont-Calleck.

La Fédération a déjà demandé à ce que soit imposé au propriétaire de lever ses vannes. Pour l'instant sans succès. Mais nous ne désespérons pas.

Le barrage du Grayo, un ouvrage sans autorisation et sans entretien, à supprimer.

Le syndicat du Scorff poursuit son action sur la continuité

Que ce soit dans le cadre des CTMA ou du volet "migrateurs" du contrat de plan État-Région, le syndicat du Scorff a déjà permis, ou conduit, l'aménagement de 26 obstacles à la continuité écologique.

S'appuyant sur cette expérience, le syndicat a engagé en juillet 2016 une étude concernant l'aménagement de 13 nouveaux obstacles répertoriés. Ces obstacles (voir encadré) sont pour l'essentiel situés sur l'amont du Scorff ou sur des affluents comme le Saint sauveur ou le Scave.

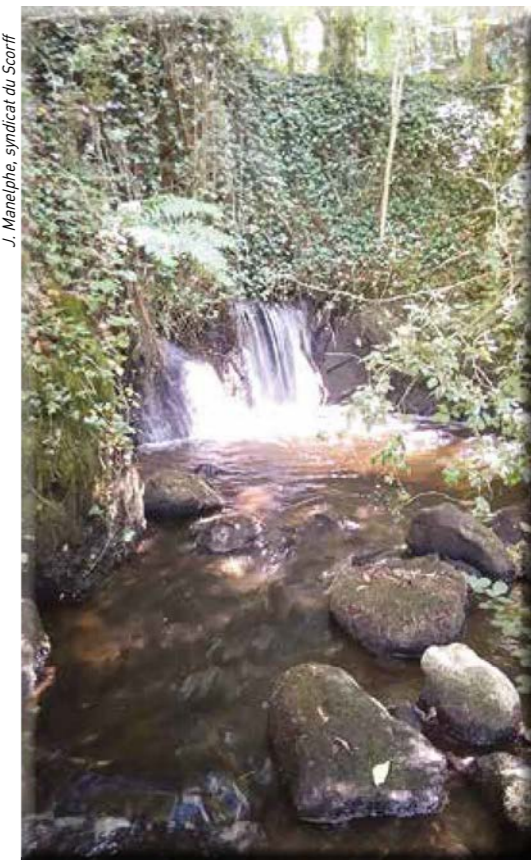
L'étude comportera trois phases :
- un état des lieux d'une durée de huit mois durant laquelle chaque ouvrage sera examiné en détails
- une phase d'élaboration de plusieurs scénarii qui seront soumis aux propriétaires, prévue pour durer quatre mois.

- une phase d'élaboration des avant-projets détaillés qui dépendra des scénarii choisis par les propriétaires des ouvrages. Cette phase sera assurée au fur et à mesure des choix des propriétaires.

Les premiers travaux sont attendus courant 2018.

Les 13 ouvrages concernés

Moulin de Tronscorff aval (Langoëlan), moulin Nicol (Ploërdut/Locmalo), seuil des Pêcheries de Guéméné (Ploërdut/Guéméné-sur-Scorff), moulin du Hervéno (Lignol/Inguiniel), moulin de Barac'h (Ploërdut), ancien moulin de Coëtven (Ploërdut), moulin de Bécherel (Plouay), moulin du Moustoir (Plouay/Cléguer), moulin de Saint-Yves (Cléguer/Pont-Scorff), étang de Kersalo (Caudan), moulin de Kerbellec ou du Guindo (Caudan) et moulin de Kerruisseau (Pont-Scorff/Quéven), seuil de Saint-Vincent (Persquen).



Le seuil de Saint Vincent, sur le ruisseau du même nom est l'un des 13 obstacles retenus par le syndicat du Scorff dans son étude.

Pisciculture de Lussais
M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Saumons de Fontaine
- Farios

79100 CHEF-BOUTONNE
Tél. 05 49 29 82 42
Fax 05 49 29 89 50
pisciculture.lussais@orange.fr

BIENVENUE DANS MON ROYAUME !

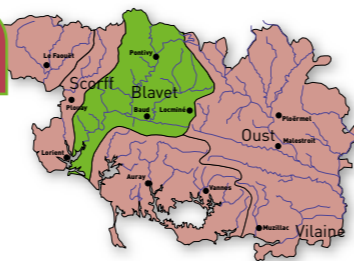
ENTRÉE GRATUITE sur présentation de votre carte pêche 2017

VISITES ET SORTIES NATURE POUR LES VOYAGEURS

Parcourez l'univers insolite de la rivière et du saumon

l'Odyssaum
PONT-SCORFF

MOULIN DES PRINCES • 56620 PONT-SCORFF
T 02 97 32 42 00 mail odyssaum@sellor.com
www.odyssaum.fr



Étude piscicole Blavet : la dernière tranche

Y a-t-il des poissons sur le Blavet ? Les peuplements sont-ils équilibrés ? La situation est-elle en cours d'amélioration ou, à l'inverse, se dégrade-t-elle ? La vidange de Guerlédan a-t-elle eu un impact sur les peuplements piscicoles ? Autant de questions que se posent les pêcheurs et auxquelles l'étude piscicole menée sur le Blavet depuis 2012 s'efforce de répondre. 2016 constitue la dernière tranche de ce suivi, avec différents protocoles en cours, comme les années précédentes : pêches électriques de bordures, prospections aux filets, enquêtes auprès des pêcheurs, carnets de captures... Ces suivis sont réalisés sur huit biefs répartis sur les quatre AAPPMA concernées entre Lorient et Pontivy. Les premiers résultats sont en cours d'analyse, mais ils sont plutôt prometteurs avec une **meilleure représentation des brochets et des sandres** dans les captures des pêcheurs ainsi que dans les filets. Les perches sont nombreuses elles



A.L. Caudal

Les AAPPMA ont été mises à contribution pour le démaillage du poisson.

aussi, et cette année on note une bonne représentation des cyprinidés dans les prospections aux filets (gardons, chevesnes, brèmes... de belle taille). De même, la **reproduction du brochet** semble avoir plutôt bien fonctionné cette année, si on en croit les résultats des pêches électriques réalisées en mai sur

des noues et frayères réhabilitées. Reste à analyser plus finement ces résultats par rapport à ceux des années précédentes et observer de près la fin de la saison de pêche du carnassier pour tenter de répondre aux questions sur le fonctionnement de cette rivière.

A.L.C.

P/14

Bas-Blavet : cinq projets de microcentrales

De Guerlédan à Hennebont, le cours du Blavet est déjà entrecoupé de neuf sites hydro électriques. Manifestement, cela ne suffit pas ! A la suite de l'appel à projets du ministère de

l'écologie d'avril 2016, cinq projets de nouvelle microcentrale sont apparus en 2016. Les barrages de Lochrist, de Quellenec, de Tréblavet, de Minazen, de Manerven pourraient ainsi s'ajouter à la liste.

Autant de problèmes supplémentaires pour les poissons migrateurs d'une des dernières grandes rivières à saumons de France, déjà largement sacrifiée au profit d'un tourisme fluvial atone et de peu d'avenir, porté à bout de bras et à coups de millions d'euros par des collectivités éblouies par ce miroir aux alouettes. Sous couvert de développement durable, c'est surtout le profit à court terme qui est visé, les promoteurs comptant fortement sur des tarifs aidés qui conduisent un peu plus EDF à sa ruine. Que pouvons-nous faire, nous pêcheurs ? Exiger que tout soit fait pour que la libre-circulation soit maintenue. C'est peu ; ce sera coûteux ! Mais c'est le minimum qu'on puisse faire !

C.L.C.



FDP/PPMA 56

Quellenec, haut-lieu de la pêche du saumon en Bretagne équipé d'une microcentrale : un cauchemar et un symbole !

Projets miniers sur le Blavet : attention danger

Souhaitant relancer l'activité minière en France, le gouvernement a attribué en 2015 plusieurs "permis exclusifs de recherche minière" dont un au moins concerne le Blavet : le permis dit de Silfiac. Ce permis a été attribué à la société française Variscan, filiale d'un grand groupe minier australien qui en est l'actionnaire unique. Grâce à ce permis, elle peut rechercher des gisements de différents minerais sur un territoire de 174 km² couvrant 14 communes entre Plouguernevel (22) au nord à Melrand au sud.

Problème : même si l'administra-

tion et Variscan s'en défendent, il semble bien que l'attribution de ce permis entraîne quasi automatiquement, en cas de découverte de gisement, la possibilité d'exploiter. C'est le "droit de suite". Par ailleurs, le titulaire de l'autorisation peut également céder son droit à un tiers. C'est le "droit de cession". Dans ces conditions, le permis d'exploration ressemble fort à un chèque en blanc sur une exploitation ultérieure non définie, par des sociétés non connues. Or, malgré les propos de Variscan, la mine propre n'existe pas et nous avons donc de fortes craintes pour les

cours d'eau et la ressource en eau. L'extraction minière consomme en effet énormément d'eau, génère des rejets et des stériles acides sans compter les risques sur les eaux souterraines qui alimentent les cours d'eau. C'est la raison pour laquelle la Fédération et les quatre associations concernées (Lorient, Melrand, Guéméné/Scorff et Pontivy) ont décidé de s'associer aux associations et collectivités opposées aux projets miniers et d'engager une procédure juridique en soutien des actions en annulation du permis de recherche accordé.



Ces stériles portent bien leur nom : issus d'une exploitation minière en Côtes d'Armor, cessée dans les années 80. Rien n'y repousse en raison de leur acidité plus de 30 ans après.

Juveniles de saumons : du mieux sur les affluents

La reproduction du saumon semble avoir été efficace pendant l'hiver 2015-2016 sur les affluents du Blavet : les pêches d'indices d'abondance ont permis d'observer une augmentation du nombre de juvéniles sur la majorité des stations prospectées. Et les géniteurs sont montés relativement haut sur les affluents car on a retrouvé des saumons sur tous les secteurs amont, malgré des niveaux d'eau très faibles. Sur la Sarre, 18 saumons de l'année ont été inventoriés sur la station amont, ce qui fait de 2016 la 3^e meilleure année depuis 1997. Le Kersalo a été lui aussi bien productif, et en particulier la station amont avec 55 saumons de l'année ce qui n'était jamais arrivé (la moyenne de cette station est de 15 saumons !).

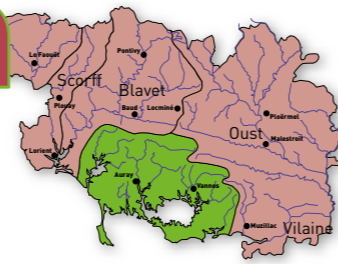
P/15

MAGASIN PÊCHE-CHASSE A PLOUAY
TY BAZAR

Articles pour tout type de pêche

Ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30 et le dimanche de 10h00 à 12h30

22 rue du Général de Gaulle - PLOUAY - Tél. 02 97 11 13 86
Site : tybazar.e-monsite.com



Mortalités à Treauray : Le Loch à bout de souffle

2013, 2014, 2016 : sur les quatre dernières années, le Loch a connu en 2016, à l'aval de Treauray, sa 3^e mortalité estivale. Comme toujours, il y a un élément déclenchant. Cette fois, officiellement du moins, l'ouverture d'une vanne de fond pour maintenir le débit réservé semblerait être cet élément. Un comble puisque l'objet de ce débit réservé est d'assurer la survie des poissons.

Certes, sans la présence du barrage de Treauray et de l'usine de traitement d'eau, il est probable qu'aucune de ces mortalités ne se serait produite. Il est donc indispensable pour les gestionnaires de cet ouvrage d'en parfaire les installations et la gestion afin d'atteindre le "0 risque".

Cependant, la vraie cause de ces mortalités est à rechercher ailleurs, plus en amont. Le bassin versant du Loch est en effet gravement atteint. La succession de barrages qui dégradent son cours amont, le mauvais état des têtes de bassin, la disparition des zones humides amoindrissent la capacité du Loch à produire une eau de qualité. Et que dire de la présence de l'étang de la forêt à Brandivy qui réchauffe l'eau et favorise évaporation et eutrophisation (voir encadré).

Des travaux, portés par le syndicat du Loch et du Sal, sont en cours depuis quelques années afin de restaurer les rivières et ruisseaux du bassin versant. En juillet 2016,



Début août dans la retenue de Treauray, l'eutrophisation est visible.



Un des saumons morts retrouvés à l'aval de la retenue de Treauray fin août 2016.

Etang de la forêt : un réchauffement de l'eau coupable

Des mesures de température réalisées durant l'été 2010, entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre, ont montré que l'étang de la forêt avait entraîné une hausse de la température moyenne de l'eau du Loch entre l'amont et l'aval de 3,42 °C, la faisant passer de 17,9°C à l'amont à 21,32°C à l'aval. Ponctuellement, ce différentiel a pu dépasser 5°C. Les températures aval ont régulièrement dépassé 24 °C, atteignant même 26°C le 9 juillet. Ces températures sont incompatibles avec la survie des truites et favorisent l'évaporation de l'eau, son eutrophisation et contribuent fortement à la situation dégradée sur Treauray.

un premier barrage clapet a été supprimé à l'aval de l'étang de la forêt. Le vrai verrou de cette partie médiane du bassin reste cependant l'étang de la forêt qui devra être supprimé ou contourné.

Actuellement, le Loch est à bout de souffle. Et ça ne devrait pas s'arranger avec le changement climatique annoncé. C'est pourquoi, dans le cadre du SAGE en cours d'écriture, les pêcheurs demandent que soit engagée une politique ambitieuse de restauration du Loch et de ses affluents seule à même de maintenir sur le long terme un milieu vivant et produisant une eau de qualité.

C.L.C.

L'arasement de Pont Sal pour bientôt

Le Sal va bientôt retrouver son cours naturel dans sa partie basse et les poissons migrateurs vont enfin pouvoir remonter ce petit cours d'eau côtier. En effet, le barrage de Pont Sal, situé tout en aval de la rivière du Sal qui se jette dans le Golfe du Morbihan à Plougoumelen, devrait être arasé en 2017. L'usine d'eau potable de Pont Sal est arrêtée depuis 2012, du fait de sa vétusté, mais aussi des problèmes de qualité d'eau sur l'étang (proliférations estivales de cyanobactéries) et de la faible capacité de la retenue.

Le barrage de Pont Sal constitue un obstacle majeur pour la remontée des poissons migrateurs (saumons, anguilles, lamproies marines). Le SIAEP (syndicat d'alimentation en eau potable) Vannes-Ouest, propriétaire de l'ouvrage, a donc fait le choix de supprimer le barrage et de démolir l'usine. Cette solution, la plus intéressante en termes écologique, technique, réglementaire et la moins onéreuse, est partagée



Malgré une passe, le barrage de Pont Sal est un point de blocage important pour les anguilles. Pour les autres migrateurs, c'est un obstacle total.

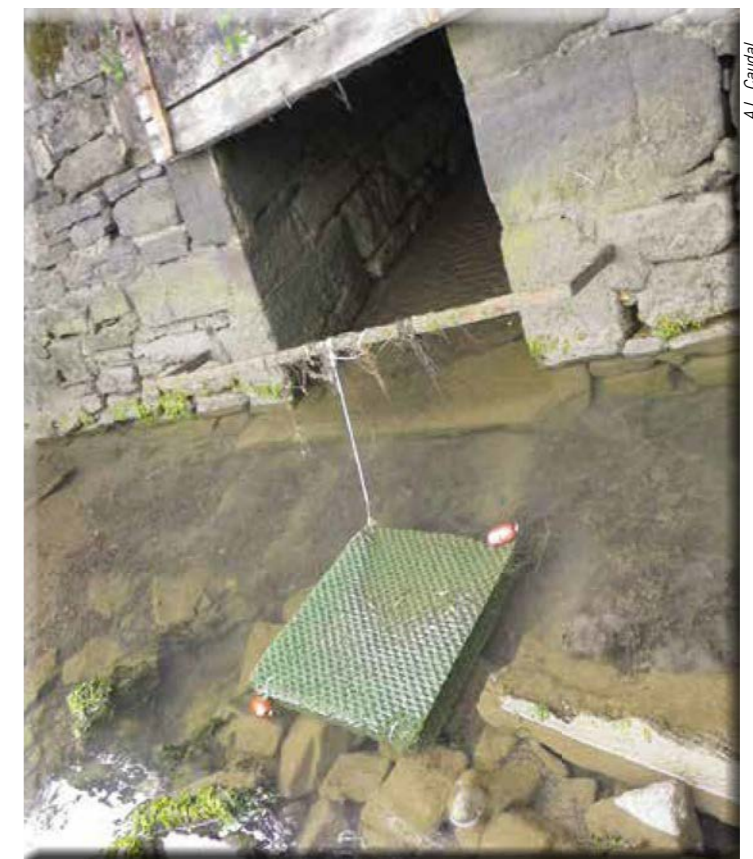
par les élus et les différents partenaires.

Le syndicat "Eau du Morbihan" a confié à deux bureaux d'études la réalisation des études pour l'effacement du barrage, la démolition

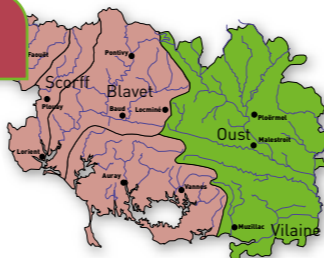
de l'usine et le réaménagement du site afin de permettre le maintien et le développement des activités de loisirs (pêche, randonnée, ...).

Anguilles en marais littoraux

Les marais littoraux sont des milieux privilégiés pour l'anguille, car ils constituent des sites d'accès immédiat pour les civelles et sont très productifs. Mais les pêches électriques ne peuvent pas y être utilisées à cause de la profondeur et de la salinité. Cette année, nous y avons testé les "flottangs", un nouveau dispositif de suivi mis au point par la Cellule Migrateurs des bassins Charente et Seudre. Ces "flottangs" ou pièges flottants, ont été mis en place sur différents sites littoraux (étangs de Kervran et Kerzine à Plouhinec, marais du Golfe du Morbihan, ...) afin de préciser le recrutement en anguillettes. Les résultats sont probants et mettent en évidence que les anguillettes sont bien représentées en bord de mer mais souvent vite bloquées par des obstacles infranchissables.



Les flottangs sont des sortes de pièges flottants dans lesquels les petites anguillettes viennent se réfugier.



■ Basse vallée de l'Oust : les pêcheurs mobilisés

Depuis 1989 les pêcheurs du Morbihan organisent une journée départementale de restauration des milieux aquatiques. La sauvegarde de la basse vallée de l'Oust a mobilisé cette année 220 bénévoles.

Elle s'est déroulée sur le bassin versant de l'Oust, sur la rivière des Fougerêts, le cours principal l'Oust, la rivière de Port de Bordes et des annexes hydrauliques sur les communes des Fougerêts, Glénac et Saint Vincent sur Oust sur les zone d'influence des AAPPMA "Pêche loisirs de l'Oust - Saint Martin sur Oust" et "le Mortier de Glénac" et de l'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux engins et aux Filets. Bien que travaillant en partenariat, elles étaient toutes les trois confrontées à un travail d'envergure dépassant leurs moyens propres.



C. Le Clève

Le mortier de Glénac est de plus en plus envahi de Jussie qui se développe faute d'entretien.

- 900 mètres de berges ont été restaurées à l'aval du Pont d'Oust sur la "rivière des Fougerêt" et 250 mètres à l'aval de la rivière de "Port de Bordes",
- 3 000 mètres carrés de frayères situées dans une annexe hydraulique, ancien bras de l'Oust, secteur de reproduction du brochet, ont été réhabilités,
- 50 mètres cubes de jussie ont été arrachés à l'aval du barrage de Limur sur la rivière l'Oust.

A l'issue de la journée, les collectivités piscicoles ont insisté sur la nécessité d'engager une gestion concertée des rives des cours d'eau de la basse vallée de l'Oust basée sur :

- Une information des propriétaires ou exploitants des parcelles riveraines sur les bonnes pratiques d'entretien des boisements,
- Un engagement des collectivités locales garantes à long terme de la gestion raisonnée et durable du territoire, par des programmes d'action type CTMA et le classement des boisements en rives dans les documents d'urbanisme,
- Un soutien technique et une participation active des collectivités piscicoles à l'entretien des rives.

Par cette journée de travail de terrain, les pêcheurs ont affirmé leur implication aux côtés de la Région Bretagne, qui va porter un CTMA sur le secteur de la basse vallée de l'Oust. L'objectif recherché sera d'atteindre le bon état fonctionnel des milieux aquatiques. La gestion des boisements et la maîtrise de la prolifération de la jussie garantiront la biodiversité et la pratique de la pêche, activité économique et de loisir.

J.C.L.C.



C. Le Clève

Le point de débarquement a permis d'évacuer 50 m³ de Jussie.

■ CTMA de l'Aff, bilan prometteur

De 2011 à 2014, le GBO (Grand bassin de l'Oust) a mené un important programme de restauration sur le cours principal de l'Aff. Effectué en 2016, le bilan de cette opération montre bien les avancées obtenues : L'aménagement de 12 ouvrages a permis de rétablir la continuité écologique sur la quasi-totalité du cours principal. Seul reste à aménager le barrage de la Gacilly qui continue à fermer l'entrée du bas-

sin. Un aménagement complémentaire est également à prévoir au moulin de Pouho. En termes de ripisylve, 15 km de berges ont été entretenues et 10 km restaurées. Les interventions de réhabilitation menées sur le lit mineur ont concerné 7 km de cours d'eau. Au final, le bassin amont est jugé conforme à 80 %, ce qui est l'objectif poursuivi au regard de la DCE. Les inventaires piscicoles réalisés

confirment d'ailleurs les progrès obtenus, montant de deux classes de qualité pour l'un, d'une classe pour l'autre. Les acteurs sont satisfaits des travaux menés et de leurs résultats.

En perspectives, il reste nécessaire de régler la continuité au niveau de la Gacilly et du Gouro, de maintenir le bon état de la ripisylve par un entretien régulier... et d'engager un programme sur les affluents, pour beaucoup bien mal en point.

FDPPMA 56



Faute d'aménagement, le barrage de la Gacilly bloque encore l'entrée de l'Aff dont tous les autres obstacles ont été levés.

P/19

■ CTMA Yvel : les travaux de réhabilitation continuent

Sur la rivière la Doueff, les travaux de diversification des habitats ont continué à l'amont et à l'aval du secteur de l'étang de la Folie, à Mauron. Ces aménagements permettront

d'étendre le parcours pêche pour les jeunes. Au préalable, les bénévoles de l'AAPPMA de Mauron ont effectué les travaux de restauration de la ripisylve. Sur le secteur de l'AAPPMA la Truite

du Porhoët, le moulin de Groutel va être rendu franchissable : la brèche dans le déversoir de décharge initialement prévue va être remplacée par un bras de contournement avec un partiteur de débit.

■ Civelles : une meilleure année de remontée à Arzal

Sur la saison 2015-2016, 628,8 kg de civelles ont franchi les passes gérées par l'institution d'aménagement de la Vilaine à Arzal. A comparer aux 6,4 kg de l'année précédente (cf. JPEM n°24 p. 36), c'est

Byzance ! Cela reste pourtant encore inférieur à la quantité minimale estimée nécessaire par les scientifiques pour la Vilaine (700 kg). De son côté, la pêche civelière a capturé 4,6 t soit un taux d'exploitation de 88 %.

A noter que 49 000 anguillettes ont également franchi les passes et contribueront au recrutement en Vilaine, ce qui correspond à une année correcte.

BOOT
Mathieu Le BOUTER
GUIDE DE PÊCHE

**PÊCHE À BORD D'UN BATEAU
TOUT ÉQUIPÉ POUR LA PÊCHE**
Toutes formules possibles en Bretagne Sud
BONNE AMBIANCE GARANTIE!

www.mathieu-le-bouter.jimdo.com
06 14 34 36 56
Spécialité en Morbihan : Silure en basse Vilaine

Passion

GÉNÉRATION PÊCHE

La Pêche, c'est notre loisir, notre liberté, notre passion... En couple, en famille ou entre copains, on se retrouve souvent au bord de la rivière. Un moment de liberté, de plein air, où l'on rit et on oublie tout le reste... Nous sommes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur
www.cartedepeche.fr

FÉDÉRATION NATIONALE
PÊCHE

Les tailles légales de capture en hausse en 2017

Suite à la consultation qu'elle avait lancée, la Fédération nationale avait adopté fin 2013, un ensemble de propositions visant à moderniser la réglementation de la pêche et à l'adapter à la fois aux conditions actuelles et aux demandes exprimées par les pêcheurs.

Avec la sortie d'un 1er décret début 2016, les pêcheurs ont découvert les quotas «carnassiers» applicables dès l'ouverture du 1er mai : maximum 3 carnassiers par jour dont 2 brochets. Cette mesure était réclamée par de nombreux pêcheurs et elle est manifestement bien passée.

Ce décret ouvrait également la voie à la possibilité d'augmenter certaines tailles de capture jusqu'à 60 cm pour le brochet, 50 cm pour le sandre, 40 cm pour le Black-bass. Comme dans la plupart des départements, la réunion des présidents qui s'est tenue le 22 octobre à Guéméné/Scorff a été l'occasion de demander aux AAPPMA leur avis sur ce sujet.

Après échanges, les 35 présidents et délégués présents ont voté sur les différentes évolutions proposées et les ont toutes adoptées :

- L'augmentation de la taille du brochet à 60 cm par 33 voix pour et 2 abstentions
- Celle du sandre à 50 cm par 23 voix pour, 7 contre et 2 abstentions
- Celle du black-bass à 40 cm par 14 voix pour, 7 contre et 14 abstentions

En sus, parce que c'est une demande de plus en plus forte et par souci de simplicité réglementaire, la Fédération avait également souhaité consulter les délégués des AAPPMA sur une uniformisation de la taille de la truite à 23 cm et sur une réduction du quota journalier. Par une très forte majorité (28 pour, 6 contre et 1 abstention), la fixation de la taille de la truite à 23 cm sur l'ensemble du département a été adoptée. Quant au quota, sa réduction a été plébiscitée par 30 voix contre 3 pour le maintien à 10 et 2 abstentions avec une préférence exprimée pour un quota fixé à 6 truites par jour.

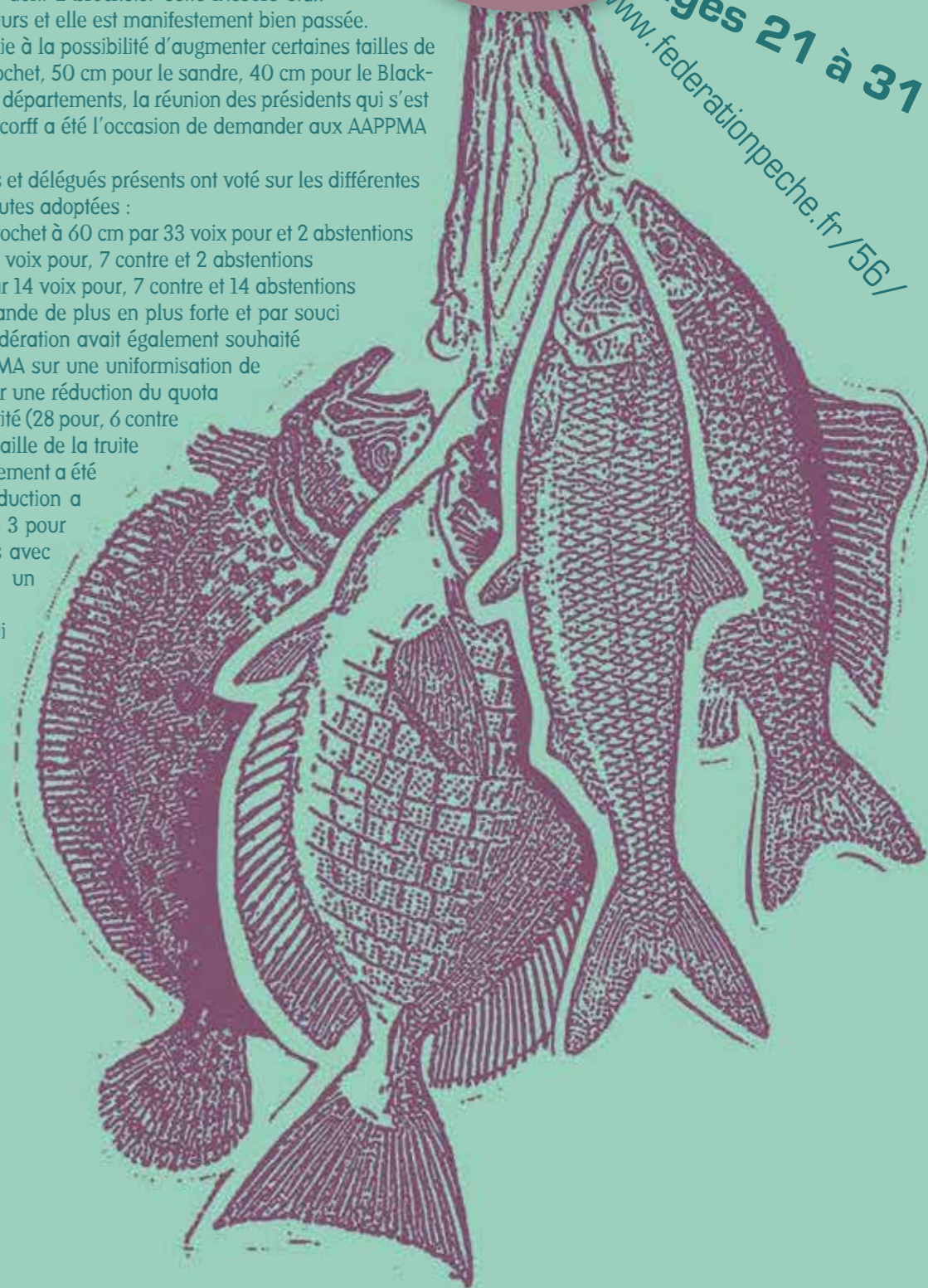
Ce sont donc ces résultats qui ont été proposés au préfet pour l'établissement de la réglementation départementale 2017.

Courant 2017, il est également prévu de mener une réflexion sur les réglementations locales.

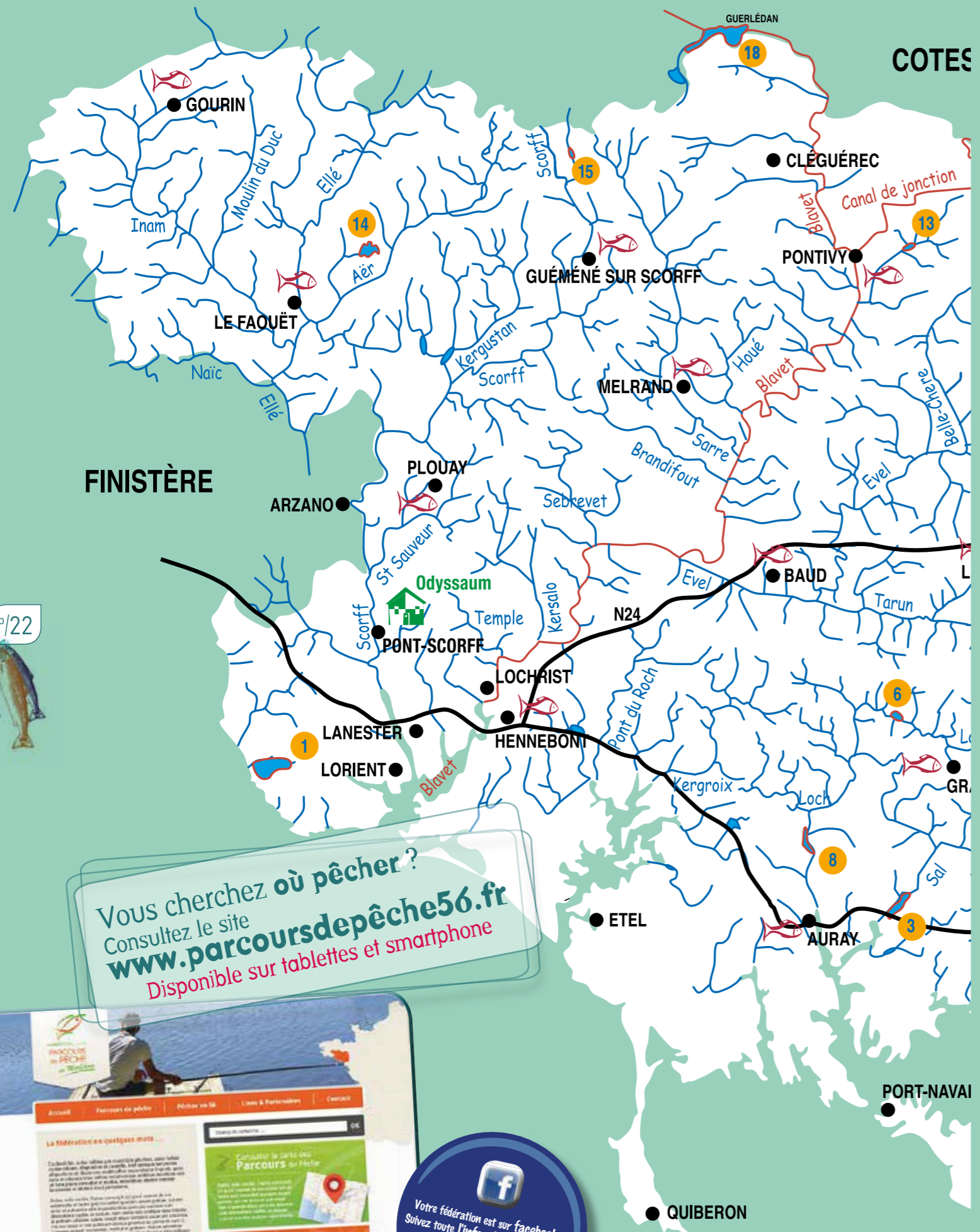
C.L.C.

cahier
spécial
pêche

pages 21 à 31
www.federationpeche.fr/56/



Arrêté préfectoral consultable sur le site de la Fédération www.federationpeche.fr/56/ rubrique réglementation



Dates d'ouverture

- 1ère catégorie et truites : du 11 mars (à 8 h 00) au 17 septembre inclus
- 2nde catégorie* :
 - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1er janvier au 29 janvier et du 1er mai au 31 décembre
 - b) poisson blanc : toute l'année
 - c) anguille : du 1er avril au 31 août (1ère et 2nde cat.)
 - c) saumon - alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible sur le site de la Fédération.

- saumon : voir document spécifique
 - sandre : 50 cm
 - black-bass : 40 cm (en 2nde catégorie)
 - brochet : 60 cm (en 2nde catégorie)
- Nombre de lignes autorisées**
- en 1ère catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1ère catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste page 26). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent valables en 1ère catégorie.
 - en 2nde catégorie : 4 lignes.

- Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.
- Limitations de captures**
- Truites : maximum de 6 truites par jour par pêcheur.
 - Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
 - Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique.
 - Carnassiers : 3 par jour maximum dont 2 brochets maxi.

Heures d'ouverture
Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

- Tailles légales de capture**
- truite : 23 cm
 - truite de mer : 35 cm

de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos débris.

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne se pratique qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).
- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).
- En 2nde catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'alose sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période.

PARCOURS CARPE DE NUIT

Liste à télécharger sur le site internet de la Fédération : www.federationpeche.fr/56/

Vous cherchez où pêcher ? Consultez le site www.parcoursdepêche56.fr Disponible sur tablettes et smartphone



X Réserves de pêche et réglementations particulières 2017

Zone d'influence de l'AAPPMA d'Auray

- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervilio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.
 - Étang de Tréauray, du pont de la D 19 (limite amont) au barrage du moulin de Pont de Brec'h (limite aval), communes de Brec'h et Plumergat : toute pêche interdite.
 - Sur le Kergroix : au lieu-dit "Pont des Bons Voisins", à partir de la route départementale Pluvigner/Landévant D 33, sur 500 m en amont, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée (hameçon sans ardillon).
 - Parcours avec remise à l'eau obligatoire sur le Loc'h, communes de Plumergat et Pluvigner, à partir des deux rives sur 800 m : limite aval, le Pont Neuf ; limite amont, la passerelle située au niveau du village de Kerhün : seuls les leurres artificiels avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé sont autorisés. Toute prise devra être remise à l'eau (le parcours sera balisé).

Zone d'influence de l'AAPPMA "Entente du Haut Ellé"

- Ruisseau de Cadelac, du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), Priziac : toute pêche interdite.
 - Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet" : la pêche y est interdite aux pêcheurs âgés de plus de 16 ans entre l'ouverture de la 1^{ère} catégorie et le 30 avril inclusivement.
 - La pêche en bateau, en float-tube ou tout autre engin flottant est interdite sur l'étang de Pontigou en Langonnet, sur l'étang communal de Plouray et sur celui dit de "l'Abbaye de Langonnet" en Priziac.
 - Sur l'Inam, entre le pont neuf à l'amont et le pont Priol à l'aval (Lanvenegen) : seuls les leurres artificiels avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé sont autorisés. Toute prise devra être remise à l'eau (le parcours sera balisé).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Glénac

- Remise à l'eau des black-bass obligatoire sur tous les parcours de l'AAPPMA entre le 1^{er} mai (ouverture) et le 30 juin.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Gourin

- Sur les étangs de Pont ar Len et de Tronjoly : pêche en bateau non autorisée.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guéméné

- Ruisseau de La Bonne Chère, de sa confluence avec la Sarre en aval, au 1^{er} pont situé en amont, soit sur une distance de 140 m (commune de Guern) : toute pêche interdite.
 - La Sarre, de la confluence avec le ruisseau de La Bonne Chère (limite amont) jusqu'au 1^{er} pont aval (limite aval) (commune de Guern) : toute pêche interdite.
 - Sur le Scorff, sur 1 km en aval du pont du Palévert (route de Saint Caradec Trégomel) : toutes pêches autorisées, mais avec hameçon sans ardillon. La taille de capture de la truite est portée à 28 cm et le nombre de captures par jour est fixé à 1 par pêcheur.
 - Le ruisseau de Kerustang, de sa confluence avec le ruisseau de Moulin Ruchec (à proximité du lieu-dit Le Cosquer, Kernascléden) jusqu'à l'ancienne digue de l'étang de Pont Callec (Berné), soit sur une distance de 1 000 m : toute pêche interdite.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guer

- Etang d'Aleth (Saint Malo de Beignon) : pêches en barque et en float-tube interdites.
 - Ruisseaux du Camp de Coëtquidan (Ministère de la Défense) : toute pêche interdite sur la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Étang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'Aff dans le camp de Coëtquidan.

Zone d'influence de l'AAPPMA du Loch

- Etang de la Forêt, commune de Brandivy :
 • Pêche de la carpe : obligation de remettre le poisson dans l'étang de jour comme de nuit.
 - Sur le Loch, entre, à l'amont, l'embouchure du ruisseau de Kerrivalinet et, à l'aval, le début de la parcelle

cadastrale n°2, soit sur environ 600 m, secteur de graciation pour la truite. Remise à l'eau obligatoire de toutes les truites pêchées. Le secteur sera balisé.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Lorient

- Le Blavet sur une distance de 100m en aval du barrage des Gorets : seule la pêche à une seule mouche fouettée montée sur hameçon simple est autorisée entre le samedi 8 avril et le dimanche 30 avril inclus
 - Étang de Saint-Mathurin en Ploemeur : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux et la pêche en barque ou en float-tub est interdite.
 - Sur le territoire de l'AAPPMA de Lorient, le nombre de captures d'aloses est limité à 3 par jour et par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Malestroit

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : toute pêche interdite sur 50 m à l'aval et 50 m à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de St Congard et St Laurent sur Oust.
 - Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : toute pêche est interdite sur 50 mètres à l'aval de la passe à poissons de La Née, côté St Abraham.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Mauron

- Ruisseau de Doueff : parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (Mauron).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Muzillac

- Rivière de St Eloi : toute pêche interdite de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, sur une distance de 25 m (Muzillac). Réserves temporaires :
 - Tohon : toute pêche interdite du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carassinier.
 - Kervily : toute pêche interdite sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carassinier.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Ploërmel

- Lac au duc : toute pêche est interdite toute l'année à partir de la pointe de Brango (limite aval) sur 350 m vers l'amont, entre la rive et 150 m au large en vue de la protection des frayères à sandre, brochet et poisson blanc. Frayère identifiable par des balisage.
 - Lac au duc : du 1^{er} au 5 juin inclus et du 28 au 29 octobre, afin de permettre la bonne tenue du Trophée Fox International, et du concours carassiniers, sont interdites aux personnes étrangères à l'épreuve :
 • La pêche du bord de jour comme de nuit sur les secteurs délimités par les organisateurs
 • La pêche en barque à moins de 200 m du bord devant les secteurs délimités par les organisateurs
 • Les activités nautiques à moins de 200 m du bord devant les secteurs délimités par les organisateurs
 - Etang de Campénéac : remise à l'eau vivants obligatoire des carpes et black-bass.
 - Fishery des Sorciers : remise à l'eau obligatoire des poissons (pêche en no-kill).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Plouay

- Scorff : toute pêche est interdite entre, à l'amont, la pointe aval de l'îlot situé 130 m en amont du moulin des princes et, à l'aval, la paroi aval du pont neuf reliant Pont-Scorff et Cléguer
 - Scorff : à partir du 1^{er} juillet, seule la pêche à la mouche hameçon simple est autorisée entre, à l'aval, la pointe aval de l'îlot situé 130 m en amont du moulin des Princes (Pont-Scorff) et, à l'amont, l'aval du barrage du moulin de Saint Yves.
 - Le Scorff entre, à l'aval, la pointe de Pen Mané, face à la roche du corbeau (Caudan) et à l'amont, la paroi aval du Pont Neuf (Pont-Scorff et Cléguer), pour le saumon, seule est autorisée la pêche à la mouche hameçon simple.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Pontivy

- Ruisseau de Lesturgant : toute pêche interdite pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur environ 400 m, Malguénac.

- Ruisseau de Kervennoël et ses petits affluents : toute pêche interdite sur toute sa longueur.
 - Ruisseau du Guilly, de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval : toute pêche interdite.
 - Lac de Guerledan [22/56] : toute pêche interdite jusqu'en sept. 2017.
 - Sur la section du Blavet comprise entre, à l'amont, l'écluse 113 du Stumo et à l'aval l'écluse 112 d'Aquinian sur Neuillac et Cléguérec : parcours no kill pour la truite, toutes techniques légales autorisées sans ardillon ou ardillon écrasé, avec remise à l'eau obligatoire des truites. Réglementation inchangée pour les autres espèces.
 - Toute pêche est interdite sur le ruisseau de Carmés et son bassin versant (Neuillac)

Zone d'influence de l'AAPPMA de Questembert

- Sur les étangs communaux de Larré, la Vraie Croix et Questembert (étang de Célac), la pêche en barque est interdite.

Zone d'influence de l'AAPPMA "La Gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.
 - La pêche en float-tube est interdite sur l'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre, de la salle de spectacle à l'extrémité Ouest de la plage.
 - Toute pêche est interdite sur l'Arz et le bief du moulin de Bragou entre le départ du bras de contournement du moulin établi pour le franchissement piscicole, et la route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou.

Zone d'influence du Brochet de basse Vilaine

- Sur l'étang du Rodhoir à Nivillac : pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Utilisation du "back line" obligatoire. Ne pas poser lignes en travers. Ne pas débarquer sur terrains privés (voir localisation sur place). Pêche du float-tub autorisée.
 - Sur l'étang de Kernevy à St Dolay : pêche en bateau et float-tub interdite.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Rohan

- Pêche en barque interdite sur le plan d'eau de Rohan, les étangs de Branguily à Gueltas et l'étang communal de Bréhan. En outre, sur les étangs de Branguily, seule la pêche à partir des digues est autorisée.
 - En application d'une réglementation instituée par le préfet des Côtes d'Armor, la pêche à deux lignes est autorisée sur le Lié sur sa section limitrophe avec le département 22.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Vannes

- Etang de Trégat : toute pêche interdite sur partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, Treffléan.
 - Le Plessis ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur 600 m : toute pêche interdite.
 - Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervilio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

P/25



Vallée du Scorff Vivante par nature
 Les plaisirs de la pêche et de la randonnée au cœur d'une vallée préservée

Infos pratiques
Maison du Scorff
 B.P. 28 • 56620 Cléguer
 02.97.32.50.79
 maison.scorff@syndicat-scorff.fr
 www.syndicat-scorff.fr

P/24



Plans d'eau de 1^{ère} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie suivants :

- Etang communal de **CAMPENEAC**
- Etang communal de **CRUGUEL**
- Etang communal de **GUEGON**
- Etang communal de **PONT AR LEN en GOURIN**
- Etang communal de **LANOUEE**
- Etang du **PONT BERTHOIS**, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de **LOCQUeltas**
- Etang communal de **LA PRIAUDAIS** sis sur la rivière l'OYON, commune de **PORCARO**
- Etang du **MOULIN DE LA VALLEE**, commune de **ST JACUT LES PINS**
- Etang communal de **SAINT NICOLAS DU TERTRE** (gestion privative)
- Etang communal de **SERENT** (gestion privative)
- Etang communal de **GUERN**
- Etang de **KERSTRAQUEL** sur **MELRAND**
- Etang communal de **GOURHEL**, dit du Miny
- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "**L'ETANG aux BICHES**", commune de **TREDION**

- Le petit étang de **KERBEDIC**, commune de **SAINT TUGDUAL** (gestion privative)
- Etang dit de l'Abbaye à **LANGONNET**
- Etang communal de **TREFFLEAN**
- Etang du Petit Moulin sur **SAINT MARTIN SUR OUST** à partir du 1^{er} juillet.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS S^t MAURICE).



P.M. Puren

p/26

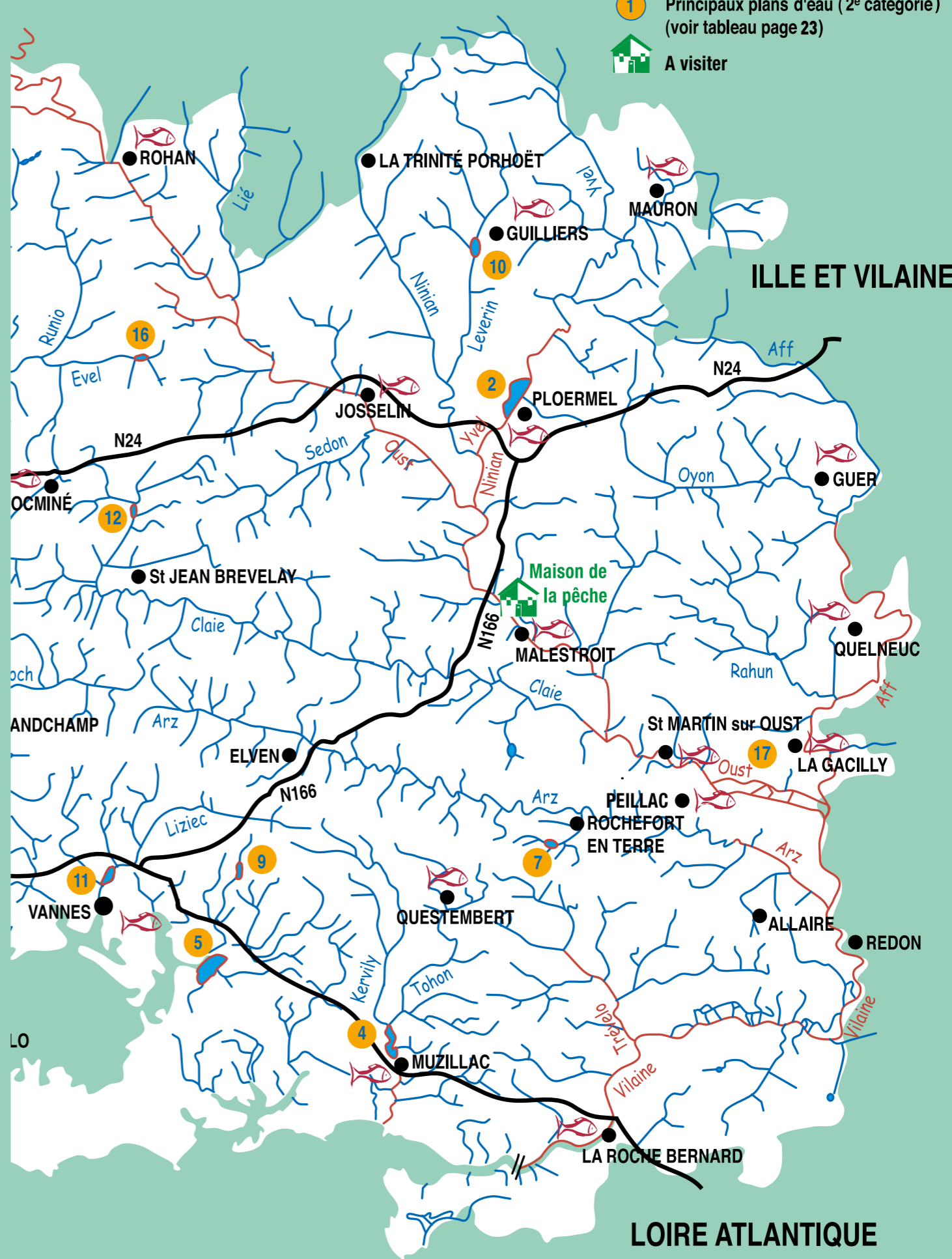


NOUVEAU
4 pages centrales détachables

Cours d'eau et plans d'eau de 2nde catégorie dans le Morbihan

1. La Vilaine.
2. L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat (commune de Gueltas).
3. Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
4. La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de S^t Congard).
5. L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac (35)).
6. L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et S^t Jacut Les Pins.
7. Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
8. Le canal du Blavet.
9. Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
10. Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
11. La rivière de S^t Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
12. Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
13. Les étangs de plus de 3 ha.

D'ARMOR



- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
- Cours d'eau de 2^e catégorie
- Routes principales
- Siège d'une association de pêche
- 1 Principaux plans d'eau (2^e catégorie) (voir tableau page 23)
- A visiter

p/27



LOIRE ATLANTIQUE

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe	H
		+++	Sandre, brochet, perche	
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	++	Poisson blanc, carnassier	H
	Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+	Truite	H
		+	Brochet, perche	
		++	Sandre, poisson blanc	
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+	Truite	H
		++	Brochet, perche, poisson blanc	
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+	Truite	H
		++	Poisson blanc et carnassier	
L'Oyon	Guer	+	Truite	H
La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Vandoise	H
L'Arz / 1 ^{ère} catégorie	Gaule de Lanvaux	+	Truite, brochet, perche	H
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc	
L'Arz / 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	+++	Brochet, poisson blanc	H
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P
Bassins côtiers				
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	H
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P
Le Liziec	Vannes	+++	Truite	P
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H
Le Kergroix	Auray	+++	Truite (fario et de mer)	P
		+	Saumon	
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H

Bassin du Blavet				
Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++	Gardon, brème	H
		++	Sandre, perche, blanc, brochet	
		+	Truite	
		++	Saumon (en aval)	
		+	Truite de mer (en aval)	
La Vieille Rivière de S' Aignan	Pontivy	+++	Truite, carnassier	H
L'Evel	Baud, Locminé	++	Poisson blanc, brochet	H
		++	Truite	
		+	Saumon (en aval)	
Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
Le Brandifrou	Melrand	+++	Truite	P
Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
Bassin du Scorff				
Le Scorff	Plouay, Guéméné	+++	Truite	P
		++	Saumon	
		+	Brochet, poisson blanc	
Le R. de S' Sauveur	Plouay	++	Truite	P
Bassin de l'Ellé				
La Laïta		++	Truite, saumon	P
L'Ellé	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
		+++	Saumon	
Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++	Truite	P
		++	Saumon	
Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
Le Rozo	Entente du haut Ellé	+	Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	+++	Truite	P
Canal de jonction	Pontivy, Rohan	++	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole
H : Halieutique (avec introduction de poissons)
P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)

Qté : abondance

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub	Quantité	Espèces
Etang de Lannédec	1	AAPPMA de Lorient	OUI ⁽¹⁾	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI ⁽²⁾	OUI	+++	Sandre
					++	Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Brochet, brème, gardon
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++	Poisson blanc
					+	Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI ⁽¹⁾	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux et Questembert	OUI ⁽¹⁾	NON	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽³⁾	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	++	Sandre
					+	Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	OUI ⁽⁴⁾	OUI	+	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Grand étang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	++	Poisson blanc
					++	Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	OUI ⁽¹⁾	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	OUI ⁽¹⁾	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquenerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	NON	++	Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guerlédan	17	FDPMA 22	PÊCHE INTERDITE		+++	Poisson blanc, carnassier

(1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Excepté partie aval située à moins de 200 m du barrage / (4) Uniquement à la rame

Tarif des cartes de pêche dans le Morbihan en 2017



AAPPMA de Questembert

Rappel : nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une association pour la pêche et la protection du milieu aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation pêche et milieux aquatiques (CPMA).

Cartes annuelles adultes

- La carte de membre **"personne majeure"**
Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan et, à l'aide d'une seule ligne, sur tous les cours d'eau du domaine public. Elle reçoit la CPMA (75 € avec la CPMA ; 41,20 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 30 €).

- La carte interfédérale **EHGO**
Il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant la CPMA et la vignette réciproitaire EHGO (95 €).

- La carte promotionnelle **"femme"**
Cette carte peut être délivrée à

toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1^{ère} comme en 2^e catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie des réciprocités EHGO, CHI et URNE sans supplément (32 €).

Cartes "jeunes"

- La carte de membre **"personne mineure"**
Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1^{er} janvier 2017) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre ... pour un prix jeune ! Les réciprocités EHGO, CHI et URNE sont incluses dans le prix de la carte (20 € avec CPMA ; 17,80 € si CPMA déjà acquise).

- La carte **découverte**
Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier 2017) auxquels elle donne les mêmes droits que la carte promotionnelle "femme" (6 €).

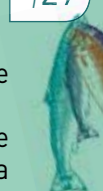
Cartes temporaires

- La carte **"hebdomadaire"**
Cette carte peut être délivrée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre. Elle intègre les réciprocités EHGO, CHI et URNE (32 € avec CPMA ; 19,70 € si CPMA déjà acquise).

- La carte **"journalière"**
Même principe que la carte "vacances" mais avec une durée de validité d'une journée (10 € avec CPMA ; 6,80 € si CPMA déjà acquise).

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interfédérale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs" (50 €) obligatoire pour pêcher le saumon.

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4).
Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.



✕ La tenue du carnet anguille : une obligation

Depuis 2012, chaque pêcheur amateur qui désire garder une ou des anguilles pour sa consommation doit avoir sur lui le **carnet de capture** sur lequel il doit impérativement noter en cours de pêche les anguilles qu'il capture et garde. La tenue de ce carnet est une **obligation**. Les agents chargés de la police de la pêche peuvent le récla-

mer aux pêcheurs. En cas de non présentation, ils peuvent faire l'objet d'un **avertissement** au procureur ou, en cas de récidive, se voir **verbalisés**. Le carnet de capture est disponible auprès de la DDTM du Morbihan ou téléchargeable sur le site de la Fédération, en bas de la page "saumons et autres migrateur".

✕ Quotas de pêche "civelles" : en hausse de 13%



6 ans après la manifestation des pêcheurs devant le ministère, le lobby de la pêche civilière obtient toujours le quota maximum qu'il pouvait souhaiter.

Chaque année, nous revenons dans la revue sur l'aberration que constitue la déclinaison française du règlement européen de 2007 censé imposer aux états membres des mesures de reconstitution des stocks d'anguille. Pour rappel, la France a privilégié le maintien de la pêche professionnelle (cf. JPEM n° 20 de 2012 - p34/35). Elle doit en conséquence fixer chaque année des quotas nationaux, ensuite déclinés par bassins.

Pour la saison 2016-2017, le quota national a été fixé à 65 tonnes (26 t pour la consommation et 39 T pour le repeuplement), en hausse de 13 % par rapport au précédent. Le quota 2013-2017 est ainsi le 2^e quota le plus important depuis 2009, début de cette politique. Étonnant, pour une espèce classée en grave danger d'extinction.

Explication Il a été établi à partir d'une projection scientifique qui préconisait de fixer le quota entre

19,5 t (selon modèle "prudent" avec 75 % de chance d'atteindre l'objectif de recrutement (*)) recherché et 65 t (modèle "optimiste" avec 25 % de chances d'atteindre l'objectif de recrutement).

Devinette D'après vous, quelle valeur a été choisie ?

Vous avez gagné ! C'est bien 65 t qui a été choisi. Justification du ministère : "cette augmentation prend en compte, d'une part la reprise du recrutement constatée par le Comité scientifique et mécaniquement le quota qui en résulte et d'autre part, la nécessité pour les professionnels du secteur de préserver leur activité économique à un niveau satisfaisant". On voit bien où se situe la priorité, surtout qu'à la lecture de l'avis scientifique, "le constat de la reprise du recrutement" est tout relatif et très ponctuel.

C.L.C.

(*) On appelle "recrutement" l'arrivée de juvéniles d'une population, en l'occurrence le nombre jugé nécessaire de civelles.

✕ Garderie : le réseau s'étoffe



Une nouvelle tenue pour une nouvelle image.

En 2016, quelques gardes qui œuvraient depuis plusieurs années n'ont pas souhaité poursuivre leur mission. Dans le même temps, plusieurs bénévoles ont suivi la formation obligatoire et ont été assermentés. Au final, pour 2017, de 40 l'effectif va passer à 44 gardes particuliers.

Peu de départements ont mis en place une amicale des gardes bénévoles. Totalement indépendante de la Fédération, cette association se réunit chaque année en Assemblée générale avant la saison de pêche. Cette réunion statutaire est l'occasion de faire un bilan d'activité de l'année écoulée. En 2016, les gardes pêches particuliers (GPP) ont réalisé plus de 3 500 contrôles pêcheurs lors de 1 070 sorties. Au total, ce sont près de 2 400 heures de bénévolat qui ont été consacrées à la surveillance de la pratique de la pêche. Plusieurs infractions de pêche sans carte ont donné lieu à procédure et 5 procès-verbaux ont été dressés pour pêche en dehors

des heures légales autorisées et pêche en période de fermeture.

Une première femme assermentée

C'est vrai que nous sommes encore très loin de la parité, mais c'est un début ! Le Morbihan va en effet compter dans ses rangs une garde pêche assermentée en 2017. Et ce sont les pêcheurs de l'AAPPMA de Pontivy qui auront le plaisir de se faire contrôler par Hélène au cours de la saison 2017. Souhaitons que cette première fasse naître d'autres vocations.

Des gardes mieux identifiés

Leur nouvelle tenue avait été présentée dans cette même revue l'an dernier. Tou(te)s les GPP assermentés des AAPPMA du Morbihan en sont désormais équipés. Plus confortable et présentant de nou-

velles couleurs plus "jeunes", elle a fait l'unanimité. Elle permet aux gardes d'être désormais facilement identifiés par les pêcheurs. Elle leur permettra également d'être bien différencié(e)s des autres services compétents en matière de police de la pêche, ce qui n'est pas toujours simple pour beaucoup de pratiquants.

Y.L.C.

Le bureau de l'amicale

- **Président** : Daniel Gueguen, AAPPMA de Lorient
- **Vice-président** : Yannick Le Goff, AAPPMA de Melrand
- **Secrétaire** : Marc Gribovalle, AAPPMA de Baud
- **Trésorier** : Philippe Duval, AAPPMA de Guer
- **Membre** : Pascal Thomas, AAPPMA de Pontivy

Valeurs des quotas "civelles" depuis 2009

Saison	Quota conso.	Quota repeupl.	Quota total
09/10	40	21,5	61,5
10/11	24,6	20,1	44,7
11/12	22,2	14,8	37
12/13	17	17	34
13/14	17	25,5	42,5
14/15	30	45	75
15/16	23	34,5	57,5
16/17	26	39	65

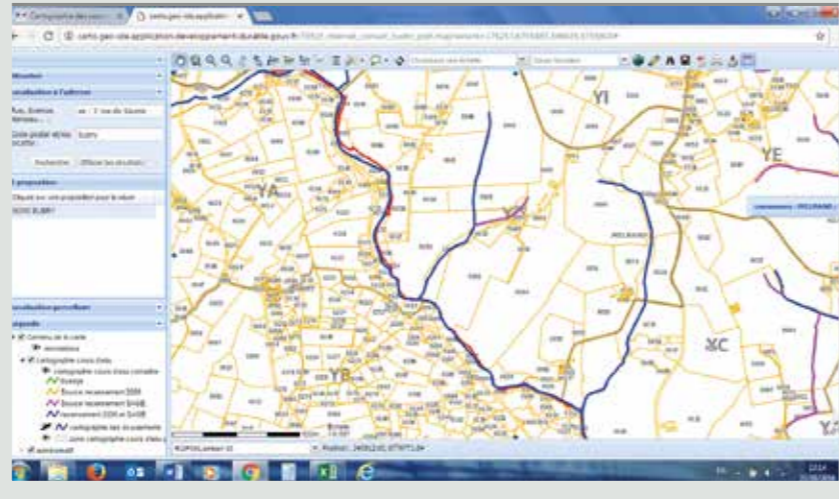


PROTECTION PARE-SOLEIL
SAS MOUCHY - CARABEAU
56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22
Stores intérieurs et extérieurs
Motorisation • Entretien
Bâches • Réparations camping

DEVIS GRATUIT
Fabricant • Installateur
www.store-mouchy.com
sas.mc@orange.fr

LES INVENTAIRES DE COURS D'EAU EN LIGNE

Dans notre revue n°3 d'avril 1995, nous publions un article intitulé «sur la trace des ruisseaux fantômes». Nous y défendons la nécessité de recenser l'ensemble des cours d'eau afin qu'ils soient protégés des recalibrages, busages et autres plans d'épandage. Au fil des ans, cette idée a peu à peu pris corps et après plus de 20 ans d'argumentation, de discussions, d'inventaires, malgré les oppositions rencontrées, un inventaire des cours d'eau est désormais accessible sur Internet sur le site de la préfecture au lien suivant : <http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Rivieres-bassins-versants-et-zones-humides>. Chacun peut donc consulter cette cartographie et vérifier si



Les cours d'eau peuvent apparaître sur fond cadastral pour un meilleur repérage.

le petit écoulement qui passe en bas de son jardin ou de son champ est un cours d'eau ou un fossé. Au-delà de son utilité, cette mise en ligne révèle une prise de conscience de plus en plus marquée de la société pour les cours d'eau. En 1997, pour beaucoup, ils n'étaient encore que de simples écoulements, presque des tuyaux. Ils sont désormais considérés à la hauteur de leurs

différentes fonctions maintenant reconnues : écoulement, paysage, fourniture d'eau, loisirs, pêche, biodiversité, Que d'évolutions ... en 20 ans.

CARTEDEPECHE.FR : 100% FONCTIONNEL

Comme annoncé dans notre précédente revue, le Morbihan fait désormais partie des départements délivrant toutes ses cartes par l'outil cartedepeche.fr.

Une première année pour les AAPPMA du Morbihan qui s'appuient sur 131 dépositaires répartis régulièrement sur l'ensemble du

territoire afin de permettre à tous les pêcheurs de trouver leur carte de pêche facilement près de chez eux. Tous les dépositaires ont été formés à l'utilisation de cet outil qui est apprécié pour sa simplicité d'utilisation et de gestion. En 2016, environ 15 750 cartes de pêche ont été délivrées dans notre département dont 81% chez les dépositaires ! Pour trouver le vôtre, rendez-vous sur notre site internet : www.federationpeche.com/56



Votre Fédération est sur Facebook !
Suivez toute l'info pêche du moment !



UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA FÉDÉRATION

En novembre 2015, s'étaient déroulées les élections de l'ensemble des AAPPMA morbihannaises. En mars 2016, c'était au tour de la Fédération de renouveler son Conseil d'administration. L'élection s'est déroulée le 5 mars 2016 sous le contrôle de la Direction départementale des territoires et de la mer. Aux côtés de Dominique Hurtel, président des pêcheurs amateurs aux engins, désigné es-qualité, 14 candidats se présentaient aux suffrages des délégués des associations de pêche. Tous étaient réunis dans la même liste et défendaient le même programme basé sur la volonté de "mettre en œuvre les 11 plans d'action du Schéma départemental de développement du loisir-pêche (SDDLDP) en partenariat avec les AAPPMA" de "préserver le patrimoine naturel", de "défendre impérieusement la qualité de l'eau et les milieux aquatiques" et de "dynamiser la communication auprès des AAPPMA, des partenaires institutionnels et des différentes collectivités" afin d'affirmer "le rôle de la Fédération comme structure de référence". 38 délégués sur 42 se sont déplacés pour cette élection. Les

Le président Jean-Yves Moelo présente les orientations du mandat 2016 à St Avé. De gauche à droite : J. Dréano et C. Soulas (vice-présidents), P. Chemin (secrétaire), M.C. Le Quer (Conseil départemental), O. Herviaux (sénatrice), A. Gallo (Conseil régional et maire de St Avé), H. Pellois (député), P. Courjal (trésorier), P. Barruol (DDTM).

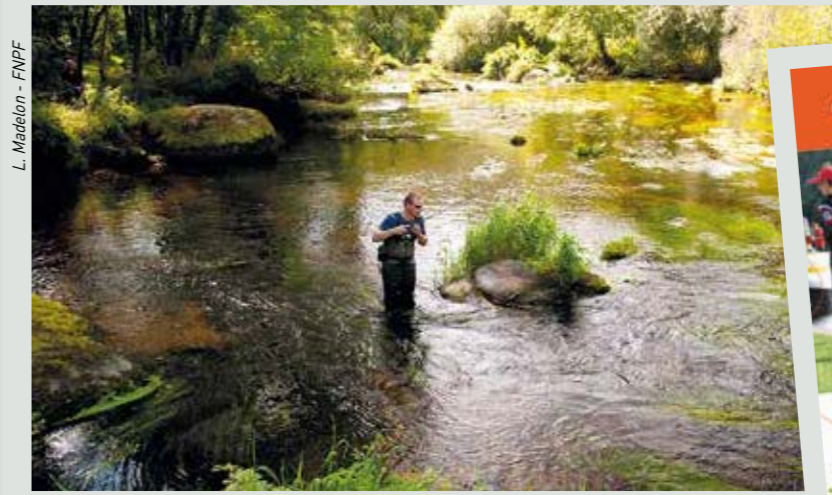


G. Rousseaux

15 candidats, tous élus, se sont immédiatement réunis en Conseil d'administration pour élire le bureau de la Fédération. Celui-ci est désormais composé de 8 membres :
Président : Moelo Jean-Yves, AAPPMA "la gaule plouaysienne"
Président-délégué : Le Brustiec Michel, AAPPMA "la gaule melrandaise"
Vice-présidents : Dreano Joseph, AAPPMA "la truite locminoise" et Soulas Claude, AAPPMA "le mortier de Glénac".
Trésorier : Courjal Pierrick, AAPPMA "pêches-loisir de l'Oust"
Trésorier-adjoint : Dreuslin Jean-Claude, AAPPMA "le mortier de Glénac"
Secrétaire : Chemin Pascal, AAPPMA "l'ablette ploermelaise"
Secrétaire-adjoint : Limbour Philippe, AAPPMA "L'Entente du haut-Ellé"

Les administrateurs sont :
- Huet Thierry, AAPPMA "l'ablette ploermelaise"
- Le Boudec Michel, AAPPMA "la gaule alréenne"
- Le Bourhis-Beyer Solène, AAPPMA "du pays de Lorient"
- Le Deault Ludovic, AAPPMA "du pays de Lorient"
- Leveque Alain, AAPPMA "le brochet de basse-Vilaine"
- Mouchy Robert, AAPPMA "la gaule de Lanvaux"

Le mandat de ce nouveau Conseil d'administration s'est ouvert le 1^{er} avril 2016 et se terminera le 31 mars 2021. L'assemblée générale du 16 avril a été l'occasion d'une transmission officielle et symbolique entre l'ancienne équipe qui clôturait un mandat exceptionnellement long de 7 ans et la nouvelle.



L. Madelon - FNPF



Les nouveaux dirigeants de la Fédération placent la défense de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et la mise en œuvre du SDDLDP au centre de leur action pour les cinq ans de leur mandat.

LA FÉDÉRATION SUR LE TOUR

Nous l'annonçons à mots couverts dans la revue de l'année dernière : la Fédération nationale a conclu un partenariat avec le Tour de France et a orienté pour trois ans sa communication autour de cet événement annuel. Comme beaucoup de Fédérations, le Morbihan a souhaité contribuer au succès de cette opération de communication. Le tour ne passant pas en Morbihan en 2016, nous avons donc organisé un déplacement vers Segré afin de participer à un grand rassemblement "Génération pêche" lors de la 3^e étape Granville-Angers du 4 juillet.

10 AAPPMA et les pêcheurs aux engins ont répondu présents. Ce sont donc 63 pêcheurs morbihannais qui ont rejoint Segré en bus affrété



par la Fédération. Rejoignant des pêcheurs venant des départements 22, 35, 44, 49 et 72, ils ont constitué à 300 le plus gros rassemblement "Génération pêche" de ce tour, dans la bonne humeur. Opération communication réussie.

300 pêcheurs réunis à Segré pour la plus importante concentration de pêcheurs du tour.

LES RÉGIONS CHANGENT, LA PÊCHE S'ADAPTE

Le 1^{er} janvier 2016 entrait en application la nouvelle carte des régions de France. Une réorganisation en application de la loi NOTRe qui entraîne des regroupements et fait passer le nombre de régions de 18 à 13. Dans le Grand-Ouest, pas de changement pour la Bretagne et peu pour la région Centre qui change juste de nom. Par contre, la basse-Normandie fusionne avec la haute-Normandie. Si les régions changent, elles acquièrent également plus de compé-

tences et "montent en puissance" dans l'organisation administrative et politique. C'est pourquoi, les pêcheurs ont également souhaité revoir l'organisation de leurs structures régionales pour s'adapter à cette nouvelle donne. L'Union régionale Bretagne-basse Normandie-Pays de Loire s'est donc scindée en trois, la basse Normandie rejoignant la haute, les pays de la Loire et la Bretagne retrouvant leur autonomie. En Bretagne, l'Union régionale est désormais réduite à quatre fédérations. Cette nouvelle union a été officiellement créée le 15 avril et a pris

Une association régionale à 4 départements pour être l'interlocuteur de la Région Bretagne.

le nom d' "Association régionale des Fédérations départementales des AAPPMA de la région Bretagne". Elle est présidée par Pierre Peron, le président du Finistère. J.Y. Moelo en est vice-président. Elle aura pour mission d'être l'interlocuteur privilégié des pêcheurs auprès de la région Bretagne. De son côté, l'ancienne Union régionale est appelée à disparaître à l'issue des mesures de transition prévues.



MILIEUX AQUATIQUES : L'AGENCE DE L'EAU ET LA FÉDÉRATION RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT

Pêche de contrôle de frayères à brochet : une des actions de connaissance menée dans le cadre de ce partenariat.



Depuis 2012, dans le cadre d'un accord-cadre signé entre le ministère de l'écologie et la Fédération nationale, notre Fédération avait signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce partenariat a été reconduit début 2016 pour trois années supplémentaires.

Par cette convention, l'Agence et la Fédération s'engagent à travailler conjointement pour améliorer la connaissance sur les espèces piscicoles patrimoniales, faire émerger des travaux de protection ou de restauration des milieux aquatiques, développer l'information du public et des pêcheurs et mettre à jour les plans de gestion piscicole.

Dans le Morbihan, ce partenariat se traduit par le financement par l'Agence de diverses actions contribuant à ses politiques. En contrepartie, il permet par exemple à la Fédération de consacrer du temps à accompagner les cinq Schémas d'aménagement et de gestion de

l'eau (SAGE) morbihannais et les Contrats territoriaux "milieu aquatique" dans lesquels les collectivités locales engagent des travaux de continuité écologique, d'entretien de cours d'eau ou d'hydro morphologie.



Bon an mal an, cette action pèse 70 jours de travail dans le budget fédéral. C'est dans le cadre de ce partenariat que sont également conduits différents suivis de population ou des évaluations des travaux réalisés : frayères à brochets, diversification de milieux, ... En 2017 et 2018, ce partenariat contribuera au financement de la mise à jour du Plan départemental de gestion piscicole, puis des plans de gestion des AAPPMA. De 2007 à 2015, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a consacré 53 millions d'euros d'aide à la restauration de plus de 15 000 km de cours d'eau. Par ses financements, elle a également contribué à rendre franchissables plus de 900 ouvrages. Toutes ces actions sont menées dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique. Cet objectif est également le nôtre.

C.L.C.

De 2007 à 2015, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a contribué à rendre franchissables plus de 900 obstacles.



A quoi sont-elles utilisées ?

Chaque année, plus ou moins 16 000 cartes de pêche sont acquises dans le Morbihan. Comment l'argent de ces cartes est-il utilisé ? A quoi ? Au-delà de la description des actions que vous trouvez chaque année dans cette revue, le conseil d'administration de la Fédération a souhaité vous apporter quelques points de repère sur ces questions en s'appuyant sur l'année 2015. Bienvenue au pays des chiffres.

tant a contribué à la gestion de la pêche ou du milieu aquatique par le biais de plusieurs organismes (voir graphe 1) : 17 % gérés directement par les AAPPMA pour leurs actions et 34 % par la fédération. Les 49 % restants ont été versés à la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF), à l'Entente Halieutique du Grand-Ouest (EHGO) qui gère la réciprocité interdépartementale et à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de la "redevance milieu aquatique". Pour l'essentiel, ces sommes seront reversées au Morbihan sous forme de subventions (voir encadré).

(pour 18 % du budget), par le Département (5 %), la Région (1,2 %) et l'Europe (0,7 %). Ces subventions contribuent à la réalisation des études et des travaux menés dont

certains sont décrits dans les pages de cette revue. En effet, il faut souligner que la Fédération ne touche aucune subvention de fonctionnement des collectivités publiques.

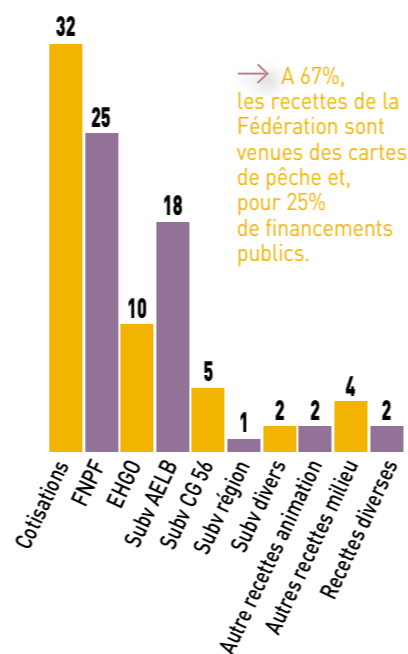
STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE : PARTAGER POUR MUTUALISER !

En 2015, les pêcheurs morbihannais ont versé collectivement 230 000 € à la FNPF. En retour, la FNPF a reversé à la Fédération du Morbihan 214 000 euros sous forme de subventions pour l'emploi de certains postes (131 000 €) et pour la réalisation des actions (83 000 €). Cet "aller-retour" peut sembler superflu, voire inutile. Pourtant, il ne l'est pas ! Il permet en effet à la FNPF de coordonner, voire orienter, l'organisation et l'action de la pyramide associative "pêche". Le solde de 16 000 € concourt au budget de fonctionnement de la FNPF lui permettant ainsi de représenter à l'échelon national les intérêts des pêcheurs, d'y défendre les milieux aquatiques et de mutualiser certaines tâches communes.

De même, l'EGHO fonctionne sur un système redistributif basé sur une entraide entre départements. Ainsi, en schématisant, les départements les plus pourvoyeurs en pêcheurs aident les plus pourvoyeurs en secteurs de pêche. Département fortement touristique et proposant des espèces recherchées comme le saumon, le Morbihan bénéficie de ce système. En effet, si l'EGHO a reçu du Morbihan 78 000 € en 2015, elle en a reversé 84 000 dont ont bénéficié la Fédération et les AAPPMA.

Cette mutualisation est également le fondement du système de l'Agence de l'eau. Les pêcheurs morbihannais ont ainsi versé 85600 € au titre de la "redevance milieux aquatiques". En retour, la Fédération a reçu de l'Agence 160 000 € pour le financement des nombreuses actions engagées (suivi des migrateurs, réhabilitation de cours d'eau, etc)

2 Recettes 2015 de la Fédération (en %)



Budget fédéral : 67 % de recettes "pêcheurs"

En 2015, le budget de la Fédération s'est élevé à 867 000 euros. Pour les 2/3, les recettes (voir graphe 2) sont issues des cotisations des pêcheurs (32% de cotisations directes, 25 % de subventions de la FNPF et 10 % de versement de l'EHGO). Mais la Fédération a bénéficié également de 214 000 euros de subventions octroyées par l'Agence de l'eau

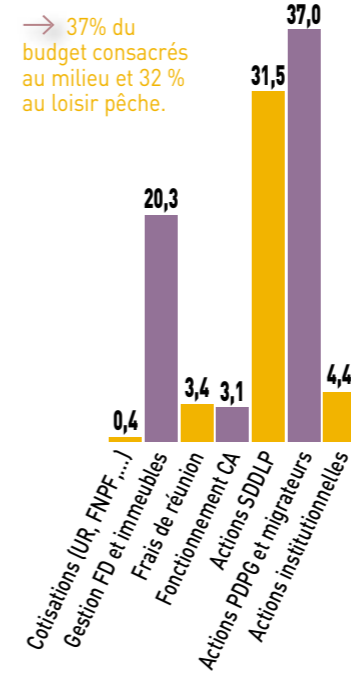
10 salariés au service de la pêche

Côté dépenses, le budget de la fédération est utilisé à 58 % pour les charges de salaires et de fonctionnement des postes correspondants. En effet, en 2015 la fédération employait 10 salariés qui ont généré 1 898 journées de travail. Viennent ensuite les dépenses d'entretien et de réhabilitation des cours d'eau (11 %), de gestion de la Fédération (9 %) et d'assistance aux AAPPMA (9 %). A noter que les dépenses de réunions (assemblées générales, réunion des présidents, conseils d'administration et les nombreux groupes de travail, ...) occasionnent moins de 1,5 % des dépenses ; loin des banquets somptueux évoqués dans un passé pas si lointain, c'est plutôt le buffet froid et la pizza (froide également !) qui ont cours en fin de réunions.

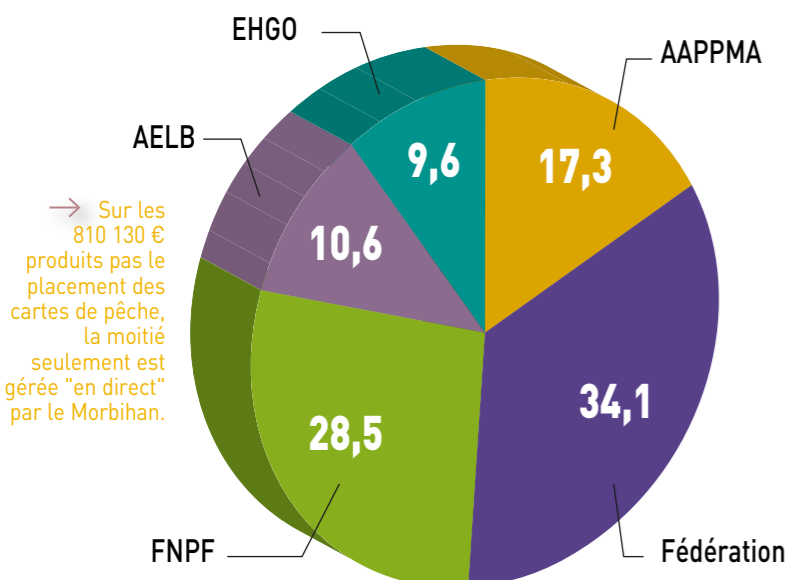
80 % des dépenses pour son développement et la protection des milieux

Au final, en réintégrant à chaque domaine de dépenses, les coûts des temps de travail qui y sont consacrés, on peut constater (voir graphe 3) que les dépenses liées à la gestion de la Fédération se limitent à 20 % du budget, celles liées à son fonctionnement institutionnel à 7 %. 32 % du budget va aux actions liées au Schéma départemental de développement du loisir pêche et 37 % aux travaux et actions de connaissance ou de gestion en lien avec le milieu aquatique et les espèces piscicoles. Enfin, les actions de type "institutionnelles" mobilisent un peu plus de 4 % du budget.

3 Dépenses 2015 de la Fédération (en %)



1 Répartition du produit des cartes de pêche 2015 (en %)



C. Le Clêve



FDPMA56



FDPMA56



Entre mythe et supercherie

Le rétablissement de la continuité écologique, c'est-à-dire la circulation des sédiments et des poissons, est l'un des axes principaux de travail pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Au travers des programmes "poissons migrants" et des CTMA, la collectivité - c'est-à-dire nous, contribuables - fait un gros effort de restauration de cette continuité, notamment en aidant financièrement les propriétaires de moulins à répondre à leurs obligations réglementaires.

dégradés. Par un lobbying actif au niveau national, ils cherchent à limiter les obligations de continuité écologique et ont, en mars 2016, réclamé un moratoire sur la continuité ainsi que la révision des listes de rivière sur lesquelles elle s'impose. Bien que s'appuyant sur un ensemble de contre-vérités, d'approximations et d'idées reçues, ils réussissent malgré tout à obtenir le soutien de certains élus peu informés. Ils ont également obtenu que l'appel d'offres lancé le 26 avril par le ministère de l'écologie intègre un volet concernant la micro hydro-électricité.

Un intérêt énergétique négligeable

Pourtant, l'intérêt pour la collectivité de l'hydroélectricité liée aux moulins est un mythe total. Certes, avec 25,4 GW⁽¹⁾ installés en 2015 en France, l'hydraulique est la 2^e source d'électricité et la 1^{ère} source d'électricité renouvelable française. Mais, on parle là de grands barrages de montagne. Ainsi, pour la Bretagne, le parc hydraulique installé en 2014 représentait une puissance de 276 MW⁽²⁾ dont 238 MW pour l'usine de la Rance et... 15 MW pour le site de Guerlédan. A eux deux, ils représentent,



C. Le Clève

92% de la puissance installée de l'ensemble de la Bretagne. Les 23 MW restant se partagent entre 31 sites dont 29 qualifiés de "très petite puissance" (<1MW)

Que représentent les moulins bretons dans ce panorama. Dans une note produite en 2013⁽³⁾, le collectif des moulins et riverains de Bretagne chiffre leur potentiel à 3 MW pour les moulins d'une puissance inférieure à 10 kW. Ils s'appuient pour cela sur le raisonnement suivant : aménager 600 moulins d'une puissance moyenne de 5 kW. Raisonnement tout théorique. Ce type d'installation ne présente en effet aucun intérêt énergétique pour la collectivité car la puissance installée, de l'ordre du besoin d'une maison moyenne, ne justifie pas un branchement sur le réseau. Elle n'est pas plus intéressante ni rentable pour le propriétaire car une microcentrale en Bretagne ne fonctionne au mieux que 7 mois

Guerlédan est la centrale hydroélectrique terrestre la plus importante de Bretagne. Avec 15 MW de puissance installée, elle produit environ 1% de l'électricité bretonne.

L'installation des 1 600 passes nécessitées par les projections du collectif des moulins bretons coûterait environ 42 millions d'euros.

sur 12. Pendant au moins 5 mois, le propriétaire doit donc se fournir auprès du réseau. Le collectif chiffre également à 27 MW le potentiel de développement pour les moulins les plus importants, d'une puissance comprise entre 10 et 100 kW. En retenant une puissance installée moyenne de 27 kW (qui correspond à un gros moulin pour la Bretagne), il faudrait installer 1000 microcentrales pour atteindre 27 MW. On voit par-là que ce calcul est à la fois théorique et irréaliste. Il n'existe pas en Bretagne 1000 sites de cette puissance à installer. Supposons cependant que ces deux calculs soient réalistes et que les aménagements correspondants soient mis en œuvre, qu'est-ce que cela apporterait à la Bretagne en termes énergétique ? Le gain serait de 11 % de hausse de la puissance hydro électrique installée, mais seulement 1,4 % de la puissance totale installée (incluant l'éolien, le solaire, etc) et beaucoup moins de 0,1% de la consommation d'électricité bretonne.



FDP/MA56

0,1 % de la consommation d'électricité bretonne

On le voit, l'enjeu d'une augmentation de la production hydraulique, même à partir des données irréalistes et théoriques de ses promoteurs, est négligeable. Le schéma de développement de la région Bretagne (SRCAE - 2010) ne prévoit d'ailleurs qu'un gain de puissance installée de 3 MW à échéance 2050, essentiellement en lien avec le remplacement de turbines existantes par des plus performantes. A titre de comparaison, il prévoit (en hypothèse basse) des gains de :
- 2 350 MW pour l'éolien terrestre
- 1 550 MW pour le solaire photovoltaïque
- 2 100 MW pour l'éolien marin

Au niveau national, la programmation pluriannuelle de l'énergie (2016) retient des évolutions tout aussi contrastées : + 500 à 750 MW (+3%) pour l'hydroélectricité contre +14 GW (+240%) pour l'éolien et +12 GW (+300%) pour le photovoltaïque.

Ainsi, si au regard de la traction animale, les moulins ont constitué un progrès indéniable. Au regard des

besoins actuels et futurs, soutenir qu'ils présentent un intérêt énergétique collectif tient de la supercherie, voire de l'escroquerie.

C.L.C.

(1) 1 GW = 1 Giga Watt = 1000 MW = 1 000 000 KW
(2) Chiffres clefs de l'énergie en Bretagne - édition 2016
(3) Le potentiel hydroélectrique des moulins bretons

Un moulin breton moyen offre une puissance d'environ 5 KW inférieure à ses propres besoins.

1600 PASSES À POISSONS

Sauf exceptions, les microcentrales nécessitent un barrage qui bloque les migrations piscicoles. Pour rétablir ces migrations, il est nécessaire de réaliser une passe à poissons. La mise en œuvre des demandes du collectif des moulins bretons nécessiterait la réalisation de près de 1 600 passes à poissons. Très techniques, ces passes nécessitent d'importantes études préalables et sont souvent difficiles à construire car situées sur des sites difficilement accessibles. Leur coût est donc élevé et évalué à 20 000 euros par mètre de barrage franchi. Pour 1 600 ouvrages d'environ 1,3 m de hauteur en moyenne, le coût avoisinerait 42 millions d'euros. La collectivité finançant entre 60 et 80 % du coût des passes à poissons, ce programme coûterait aux contribuables entre 25 et 33 millions d'euros. Une paille, pour un gain énergétique quasi nul.



Ce "nouveau venu" qui pose questions

Dans le Morbihan, le silure est présent depuis une vingtaine d'années sur la Vilaine, et beaucoup plus récemment sur le Blavet, puisque son introduction a suivi la vidange de Guerlédan en 2015. Sur l'Oust et certains de ses affluents (Aff, Arz), ainsi que sur le Lac au Duc, il s'implante aussi.

Sur la Vilaine, les pêcheurs capturent régulièrement depuis plusieurs années des silures de plus de 2 m. Le poisson provoque ainsi l'engouement de certains pêcheurs sportifs amateurs de grosses prises spectaculaires qui peuvent venir de fort loin.

Un poisson recherché ... et craint

A l'inverse, certains pêcheurs sont mécontents d'en capturer en pêchant le sandre, occupant le même type d'habitat. Ils l'accusent d'être

à l'origine d'une raréfaction du sandre ou d'en gêner la pêche. Sur la Vilaine, il est clairement désigné

LE SILURE, UN POISSON DE GRANDS COURS D'EAU

Le silure se plaît dans les eaux calmes, profondes, turbides et chaudes : son optimum de croissance se situe vers 25-28°C. Pour se reproduire, il lui faut une température d'au moins 20°C pendant 2 à 3 mois. Ainsi la Vilaine correspond bien à ses exigences écologiques, alors que le Blavet lui est beaucoup moins favorable du fait de ses eaux souvent claires et plus fraîches. C'est une espèce benthique, c'est-à-dire qu'elle vit sur les fonds, où elle recherche divers abris comme des souches, racines ou sous-berges.

D'après différentes études réalisées, les silures ont un régime alimentaire opportuniste et irrégulier. Ils consomment des poissons (cyprinidés, mullets en estuaire, poissons-chats...), ainsi que des écrevisses, des mollusques, des oiseaux, des petits mammifères, mais aussi toutes sortes de déchets. Certains suivis mettent en évidence qu'au dessus d'1,70 m les silures consomment principalement des grosses proies (carpes, brèmes, mais aussi de nombreux silures). La température influe beaucoup sur les prises alimentaires de ce poisson : si l'eau est à moins de 10°C, le silure mange peu, il se nourrit principalement au dessus de 15°C. Il est donc surtout actif d'avril à octobre.

par certains comme responsable de la disparition des gros sandres. Recherché ou redouté, le silure ne laisse en tous cas aucun pêcheur indifférent. Certains l'accusent, par sa voracité, de perturber les équilibres piscicoles et craignent son impact sur les poissons migrateurs au pied des barrages, en particulier sur les aloses et les anguilles. Fantômes ou réalités ? En tout cas, le silure reste assez peu connu en Bretagne, alors que plusieurs études sont en cours ou déjà parues sur les bassins français où sa présence est plus ancienne.

Une étude en 2017

Les peuplements de silures sont-ils toujours en progression ou ont-ils atteint un palier sur les cours d'eau bretons ? Quel est leur impact sur les peuplements piscicoles bretons et en particulier les poissons migrateurs ? Quels sont leurs effets réels et ressentis sur les différentes pratiques de pêches ? Comment les silures sont-ils perçus par les pêcheurs ? Quel est leur intérêt



Un petit silure capturé à Pontivy en pêche indice d'abondance saumon !

A.L. Caudal



en termes de pratique de pêche ? C'est notamment pour répondre à ces questions qu'une étude sur les silures est programmée en 2016 dans le Morbihan et en Ille et Vilaine. Des enquêtes sont prévues auprès des différentes catégories de pêcheurs (à la ligne, aux engins, professionnels) et des suivis spécifiques seront mis en place pour

analyser le régime alimentaire des silures en fonction de leur taille et tenter de préciser la dynamique des populations. Objectif : comprendre l'état et le fonctionnement de la population et définir les modes de gestion appropriés.

A.L.C.

Belle prise de 2,07 m sur la Vilaine.

FAUT-IL PRÉLEVER LES GROS SILURES ?

On pourrait penser qu'en supprimant les plus gros silures, qui consomment beaucoup et sont de bons reproducteurs, on pourrait participer à la réduction de la population. Est-ce vraiment le cas ? D'après les suivis réalisés sur le bassin du Rhône où le silure est implanté depuis les années 80, les silures de plus de 1,70 m ont un comportement cannibale très marqué : ils mangent une grande quantité d'autres silures de tailles comprises entre 50 cm et 110 cm. Ce phénomène expliquerait pourquoi la population de silures a beaucoup diminué sur le Rhône, après un pic dans les années 90 : les plus gros individus participeraient fortement à la régulation du stock. C'est pourquoi des prélèvements de ces silures les plus âgés pourraient conduire à l'effet inverse de celui escompté, c'est-à-dire à une relance de la dynamique de population.

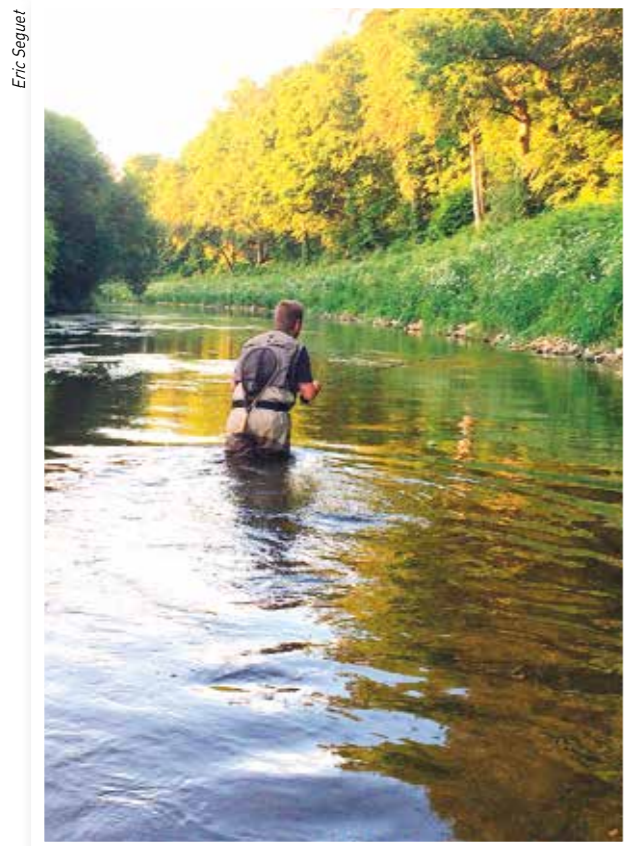
F. Jossec



Silure capturé au carrelet par un pêcheur amateur aux engins sur la Vilaine.

BLAVET DÉBARRÉ

Un magnifique parcours à truite



Eric Seguet

 Un parcours idéal pour la mouche qui recèle de très belles truites.

La Fédération de pêche du Morbihan et l'AAPPMA de Pontivy militent depuis longtemps pour que les biefs situés en amont de Pontivy retrouvent leur état naturel. La navigation y est aujourd'hui impossible, en raison des infrastructures dégradées par le temps et inutilisables. Depuis 2011, le bief situé entre l'écluse du Stumo et l'écluse d'Auquinian s'écoule naturellement, la vanne de fond du déversoir d'Auquinian étant cassée. Ce parcours a ainsi retrouvé en très peu de temps une allure de rivière courante avec des zones de radiers, de plats lents et plats courants parsemés de plantes aquatiques comme les renoncules. Et ce n'est d'ailleurs pas le seul changement car la population piscicole a également évolué avec l'arrivée, en bonne densité, de la truite fario. Ce parcours de 2 km est maintenant idéal pour les passionnés de pêche de la truite aux leurres ou à la mouche. Le wading y est facilement praticable (profondeur moyenne de 80cm), la rivière y est dégagée (largeur entre 15 et 20m) et de magnifiques individus de plus de 30 cm sont présents. Si en 2016, la pêche a été plus difficile, suite à la vidange du lac de Guerlédan, le parcours devrait retrouver sa richesse en 2017.

→ Vous trouverez plus d'information en lisant la fiche parcours téléchargeable sur notre site internet : www.parcours-de-peche-morbihan.fr

STADE INTERNATIONAL DE RIEUX

Le Brochet de basse Vilaine à la manette

Le parcours de Rieux a accueilli du 5 au 8 mai 2016 les championnats de France et la coupe de France de pêche au Feeder.

La compétition était organisée sous l'égide de la Fédération française des pêches sportives par le Comité régional de Bretagne présidé par Thierry Théaudin.

De son côté, sous la houlette de son président Gervais Briand, le Brochet de Basse-Vilaine avait en charge l'accueil et la restauration des 260 compétiteurs et de leurs accompagnateurs, soit 600 personnes en tout, ainsi que la buvette. A l'issue de ces 4 journées, l'AAPPMA s'est vue remettre un trophée par la Fédération française en remerciement pour son accueil et son organisation.



D. Nive


 Le championnat de France de pêche au Feeder a rassemblé 260 compétiteurs

MALANSAC

Travaux à l'étang du moulin neuf



FDP/MA56

 Haut lieu de la pêche sur le secteur de Rochefort en terre et Malansac, l'étang du moulin neuf, est abaissé de 2 mètres jusqu'en avril 2017 pour cause de travaux.

Sur le secteur très touristique de Rochefort en Terre, l'étang du moulin neuf et son village vacances constitue un site d'accueil et d'activité majeur. L'étang de 16 ha est un lieu de pêche prisé et il accueille également des activités nautiques et une baignade. Comme de nombreux étangs, il est malheureusement atteint régulièrement par des développements de cyanophycées qui interdisent le maintien de ces activités. Souhaitant régler ce problème, Questembert communauté, gestionnaire du site, a engagé début 2016 une étude préalable qui a conclu à la réalisation de nombreux travaux : vidange partielle et curage des arrivées des ruisseaux affluents, modification des ouvrages évacuateurs obsolètes pour des questions de sécurité et de respect du débit réservé sortant, implantation d'un bras de contournement qui permettra le franchissement piscicole. Depuis l'automne, le niveau de l'étang est donc abaissé de 2 m pour permettre la réalisation des travaux et favoriser la végétalisation du fond de l'étang. Plus de 10 ha sur les 16 ha sont en effet dénoyés. A l'issue des travaux en avril 2017, des décisions seront prises sur la gestion future du plan d'eau : maintien à son niveau d'origine, abaissement permanent de 1 m ou de 2 m, gestion annuelle des niveaux ? Tout dépendra de l'évolution des cyanobactéries.

GUÉMÉNÉ SUR SCORFF

L'AAPPMA se démultiplie

Pour la deuxième année consécutive, l'AAPPMA a animé un Temps d'Activité Périscolaire "Pêche et découverte du milieu aquatique" en partenariat avec l'école publique primaire de Lignol. 15 enfants de CE2, CM1 et CM2 y ont assisté un jeudi après-midi sur deux pendant six mois, encadrés par deux bénévoles de l'AAPPMA. L'étang communal de Lignol a été mis à disposition par la mairie, grâce à l'établissement d'une convention avec l'AAPPMA. La signalisation et des bouées de sauvetage ont été financées par l'AAPPMA ainsi que le matériel de pêche au coup. Bon nombre d'élèves ont continué à pêcher au-delà des TAP, souvent en sensibilisant leurs parents.



AAPPMA de Guéméné sur Scorff

 15 enfants ont découvert la pêche grâce à un partenariat entre l'AAPPMA et la commune de Lignol.

Confronté à l'encombrement croissant des cours d'eau, le Conseil d'administration de l'AAPPMA a voté et mis en œuvre en 2016 un programme musclé d'entretien des parcours de pêche sur son territoire. Début août 2016, trois ouvriers forestiers ont été embauchés en Intérim pour deux semaines. Cinq parcours de pêche ont ainsi été réhabilités (environ 2 500 m au total) sur trois rivières (Scorff, Aër, Sarre). Les linéaires sélectionnés étaient dans un état d'inaccessibilité totale et présentaient des embâcles majeurs. Le coût du programme s'est élevé à 5 500 euros (220h de main-d'œuvre, repas, EPI, carburant) financés intégralement par l'AAPPMA. Ces interventions n'avaient pas pour vocation de se substituer aux chantiers des bénévoles qui ont réalisé en parallèle le programme d'entretien annuel habituel.

Défi Pêche

Un passionné à votre écoute

Carnassiers, Coup, Carpe, Truite...

Parc d'activités de Brocéliande - Route de Mauron - 56800 PLOERMEL - Tel : 02.97.72.17.86
Mardi au Vendredi : 9h-12h / 14h-18h45 - Samedi : 9h-12h / 14h-18h

www.defi-peche.com mail : contact@defi-peche.com

SAINT PERREUX

Un parcours "famille"

Après le Pont d'Oust labellisé "passion", la basse vallée de l'Oust élargit son offre de sites aménagés labellisés. Le parcours entre la Potinais et la confluence avec l'Arz a en effet obtenu, en 2016, le label "famille". Cette qualification pêche vient concrétiser les efforts consentis par cette commune qui a beaucoup investi sur cet espace pour en faire un lieu de pêche reconnu (jeux pour enfants, abri accessible aux personnes à mobilité réduite en liaison avec le poste pêche dédié,...). Une magnifique cale de mise à l'eau y a été aménagée, offrant ainsi de nouvelles possibilités de découvrir un linéaire particulièrement intéressant pour la pêche des carnassiers.



Un bel espace de détente sur les rives de l'Oust.

PONTIVY

Gardes-pêche en vélos électriques

50 km de canaux et rivières canalisées à surveiller : une rude tâche pour les quatre gardes de l'AAPPMA de Pontivy. Ils s'en acquittaient jusqu'en 2016 en mixant marche et déplacements en voitures ; ni très pratique, ni très efficace et pas écologique du tout. L'AAPPMA a donc décidé de munir ses quatre gardes de vélos électriques, outil particulièrement adapté au chemin de halage qui borde ces voies d'eau. Deux vélos ont été acquis, la Fédération ayant aidé à hauteur de 25%. Désormais, c'est donc sur leurs vélos que les gardes parcourent en binômes le halage, en toute discrétion mais bien plus rapidement et efficacement qu'auparavant. Un plus indéniable car, en 2015, les gardes de l'AAPPMA avaient cumulé 148 sorties et 3 360 km parcourus.



LORIENT

Un "fish on Breizh" en 2017



L'AAPPMA du Pays de Lorient organisera le samedi 13 mai 2017 un concours de pêche nommé "Fish on Breizh" qui s'inspire d'une grande compétition de pêche aux leurres qui a lieu à Rotterdam (Pays Bas). Cette compétition opposera des équipes en binômes (maximum de 40 équipes) sur une journée de pêche, avec une manche le matin de 8h à 12h et une manche l'après-midi de 13h30 à 17h30. Les pêcheurs seront libres sur la technique de pêche utilisée et tous les poissons capturés, quelle que soit l'espèce ou la taille, seront comptabilisés. Le territoire de pêche s'étendra sur toute la partie du Blavet gérée par l'AAPPMA, de l'écluse de Minazen à descendre jusqu'au pont Jeanne la Flamme à Hennebont.

→ Les inscriptions et le règlement seront disponibles sur le site internet de l'AAPPMA : <http://aappmalorientweb.wixsite.com/aappmalorient>

LORIENT

L'AAPPMA informe ses pêcheurs



L'AAPPMA du Pays de Lorient, forte du constat de ses gardes pêche bénévoles rencontrant des pratiquants du loisir pêche pêchant sans carte, a fait réaliser 200 panneaux d'information qui ont été déployés à chacun des accès routiers des étangs qu'elle gère (Caudan, Lorient, Ploemeur). Cette action s'est poursuivie par la pose de panneaux sur le Blavet et les rivières et ruisseaux de son domaine de gestion. Il sera alors impossible à un éventuel contrevenant de dire qu'il n'était pas au courant de l'obligation de posséder une carte de pêche.

VILAINE

Les rencontres halieutiques bretonnes 2016



De nombreuses prises ont été réalisées en sortie du port le matin

La Fédération et l'AAPPMA du Brochet de Basse-Vilaine ont organisé le 8 octobre la 3^e étape des Rencontres Halieutiques Bretonnes 2016 sur la Vilaine au Port de Foleux. Pour rappel, il s'agit de la 3^e édition de cette compétition amicale interdépartementale de pêche des carnassiers en embarcation. 24 binômes passionnés de leur pêche étaient présents. Après 6h30 de pêche sous une météo idéale, pas moins de 70 poissons ont été capturés dont 34 comptabilisés (perche, sandre et brochet) pour 18 équipes sur les 24. Les vainqueurs, Benoît Bliet et Stéphane Dugue l'emportent avec 5 perches maillees et un brochet de 62 cm. L'édition 2016 aura encore été une belle réussite, toujours placée sous le signe de la convivialité. Un grand merci aux nombreux bénévoles de l'AAPPMA du Brochet de Basse-Vilaine pour leur implication car sans eux, cette manifestation n'aurait pas lieu. Merci également à la Mairie de Béganne et au comité de gestion du port pour la mise à disposition des locaux et des équipements. La manifestation sera reconduite pour l'année 2017.



GRANDCHAMP

1^{er} Raid Loch fishing !



Une magnifique truite pêchée sur le cours principal du Loch.

L'AAPPMA de Grandchamp a organisé son 1^{er} Raid fishing sur le Loch le 24 avril. Cette compétition de pêche reproduit le concept des Street-fishing mais en milieu rural. L'événement demande aux compétiteurs un bon sens de l'orientation, une gestion du temps ainsi que de l'adaptation aux techniques pratiquées. Ce concours a pour objectif de promouvoir le loisir pêche, de valoriser le domaine piscicole géré par l'association et de rassembler les pêcheurs pratiquant différentes techniques lors d'une manifestation conviviale. Pour cette première édition, c'est un gros succès : 60 pêcheurs venus du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique, se sont affrontés en binômes le long des 20 km du Loch et de ses principaux affluents.

Malgré des conditions difficiles pour la pêche (vent du nord, eaux basses et claires), 75 poissons de différentes espèces : truites, perches, chevesnes et brochets ont été capturés sur la journée. Ce 1^{er} Raid Loch Fishing a été remporté par le duo Hippolyte Derruau et Théo Guine avec 2 490 points, 2^e place pour Dylan Lebat et Denis Bastard (1 830 points) et 3^e place pour Maxime Herault et Jonathan Renault (1 700 points). L'ensemble des compétiteurs sont repartis avec des lots offerts par l'AAPPMA et ses partenaires. Rendez-vous en 2017 pour la deuxième édition qui aura lieu en mai avec beaucoup de nouveautés !

Crédit Mutuel de Bretagne
 www.cmb.fr
 ouvert tous les jours du mardi au samedi midi

Vannes Le Pouffanc
 Route de Nantes
 Le Pouffanc 56860 SENE
 Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

Recette

Après une partie de pêche, vous allez passer un bon moment entre amis. Ce plat gourmand de crumble de saumon peut aussi être réalisé avec tous poissons, qu'ils soient d'eau douce ou de mer. Cette recette vous réglera apportant sa touche originale de vanille.



Crumble de saumon morbihannais

Préparation de la pâte à crumble

Mélanger le beurre avec la farine et les amandes.
Assaisonner (attention le beurre est déjà salé)
Sur une plaque de cuisson mettre une feuille de cuisson et étalez la pâte.
Préchauffer le four à 200 °C
Enfourner pour 5 minutes, jusqu'à ce que le crumble soit bien doré.

Progression de travail

Éplucher et laver les carottes et poireaux
Râper les carottes et émincer les poireaux
Disposez-les dans le panier d'un cuit-vapeur et posez le poisson par-dessus. Faire cuire environ 20 minutes
Faire revenir à la poêle les carottes et poireaux avec un peu de crème et un peu de vanille.
Déposer un lit de poireaux et carottes dans des assiettes chaudes, ajoutez le filet de saumon et recouvrez de crumble aux amandes.
Parsemer de persil
Servir sans attendre.

Ingrédients

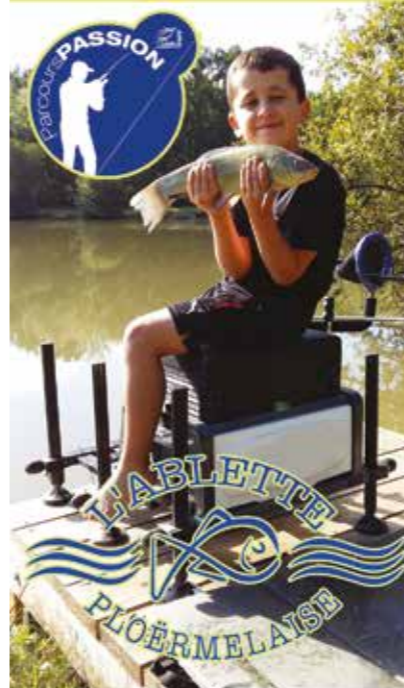
4 filets ou dames de saumon
4 poireaux
4 carottes
150 g de beurre 1/2 sel
30 g d'amandes effilées
20 g de farine
Huile - Crème
Sel / Poivre
Piment d'Espelette / Vanille



Pratique

Temps de préparation : 20 mn / Temps de cuisson : 20 mn

Fishery des sorciers



A Loyat - Axe Ploërmel / Mauron
24 postes aménagés
Carte à la journée ou à l'année

Empoisonnement régulier - Pêche No-kill
(carpes, tanches, gardons, perches ...)

Renseignements :

<http://www.ablette-ploermelaise.fr> ou 06 71 41 45 55

Partage



GÉNÉRATION PÊCHE

La Pêche, c'est notre détente, notre liberté, notre passion... Avec les enfants, on se retrouve souvent au bord de la rivière. Un moment de découverte, de rite et de plein air. C'est ce plaisir que nous aimons partager... Nous sommes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur
www.cartedepeche.fr



Sensations



GÉNÉRATION
PÊCHE

La Pêche, c'est notre hobbie, notre sport, notre détente... En famille ou avec mes amis, on profite du plein air et de la nature. Véritable mélange de sérénité et d'émotions fortes, c'est ce plaisir que nous voulons transmettre à nos enfants... Nous sommes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr

